

SEANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

Président : M. Frédéric PROGIN
Vice-présidente : Mme Corinne FLOREY BARDET
Secrétaire : M. Alessandro CALABRESE
Membres : Mme Lucia BARBEY, Mme Carole ESTOPPEY, M. Dominique PERRIN

Sont présents :

M. Cedric ANNEN, M. Michel BELLEGO, M. Damien BONFANTI, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, M. Roger GOLAY, M. Christian HAAS, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Yves PAGE, Mme Luisa PENTZKE, M. Philippe PERRENOUD, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés :

Mme Lucia BARBEY, M. Alessandro CALABRESE, Mme Vally CARTER, Mme Carole ESTOPPEY, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Benoit KAUFFMANN, M. Dominique PERRIN, Mme Céline ROSSELET, M. Muharrem TEMEL

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. François BAERTSCHI,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de Monsieur Yves PAGE (PLR) en remplacement de Monsieur Michel DEDERDING, démissionnaire
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2014
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) Commission des finances et gestion des immeubles locatifs – Séances des 10 juin, 25 août, 8 et 29 septembre, 7 octobre et 3 novembre 2014 – Rapporteur : M. Cédric VINCENT
 - a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2015 et fixation des centimes additionnels **p. 1267 Arrêté**
 - b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2015 **p. 1273 Arrêté**

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

- 8) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication**
Séance du 4 novembre 2014 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN
Désignation des présidences et vice-présidences des bureaux de vote pour l'année 2015 **p. 1274 Vote**
- 9) **Commission des travaux et constructions –**
Séances des 2 octobre et 6 novembre 2014 –
Rapporteurs : M. Philippe PERRENOUD et M. Cedric ANNEN
Agrandissement, rénovation et mise en conformité du local du dojo Yamabushi — Crédit d'investissement (Fr. 995'000.--) **p. 1274 Arrêté**
- 10) **Commission des travaux et constructions –**
Séance du 6 novembre 2014 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 11 novembre 2014 –
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD
1, place des Ormeaux – Agrandissement du commerce au rez-de-chaussée – Crédit de construction (Fr. 1'315'000.--) **p. 1275 Arrêté**
- 11) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –**
Séance du 11 novembre 2014 –
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD
Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) – Modifications mineures des statuts de la fondation **p. 1278 Arrêté**
- 12) **Retraite du premier lieutenant Christian RINOLFI de la Compagnie des sapeurs-pompiers** **p. 1278 Vote**
- 13) **Commission des affaires sociales - Séance du 8 octobre 2014 -**
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET
a) Présentation de l'association Noctambus **p. 1279 Information**
b) Divers
- 14) **Commission des sports - Séance du 9 octobre 2014 -**
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD
a) Retour sur Tuttisports 2014 **p. 1280 Information**
b) Divers
- 15) **Commission de la sécurité - Séance du 27 octobre 2014 -**
Rapporteur : M. Alain MATHIEU
a) Audition de Humberto LOPEZ, travailleur social hors murs **p. 1282 Information**
b) Présentation du concept de sécurité de la Ville de Lancy **p. 1282 Information**
c) Divers
- 16) **Commission de l'aménagement du territoire –**
Séance du 29 octobre 2014 Rapporteur : M. Christian HAAS
a) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (44%) sur la parcelle 1963, fe 23, Lancy, pour la construction d'un habitat groupé au chemin de Gilly 1A **p. 1283 Information**
b) Projet de tram St-Julien-Perly-Lancy – Etat de la situation **p. 1284 Information**
c) Divers

Séance ordinaire du 20 novembre 2014**17) Commission de l'environnement et du développement durable –****Séance du 30 octobre 2014 –****Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY**

- a) Visite et présentation de l'entreprise Procter & Gamble Suisse **p. 1295** **Information**
- b) Divers

18) Commission de l'administration, affaires économiques et communication**Séance du 4 novembre 2014 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

- a) Répartition des tâches entre commune et Canton pour les élections municipales 2015 **p. 1296** **Information**
- b) Edition spéciale élections du Lancéen **p. 1297** **Information**
- c) Mise en œuvre du nouveau règlement du Conseil municipal **p. 1297** **Information**
- d) Divers

19) Commission des affaires sociales - Séance du 5 novembre 2014 -**Rapporteuse : Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN**Visite de la Villa Tacchini **p. 1298** **Information****20) Commission des travaux et constructions –****Séance du 6 novembre 2014 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN**Présentation de la réforme de la loi sur les eaux **p. 1298** **Information****21) Propositions individuelles et questions****p. 1299****22) Questions du public****Annexe**

M. PROGIN : Mesdames, Messieurs, bonsoir. J'ouvre cette séance de Conseil municipal du 20 novembre 2014 et je vous souhaite la bienvenue.

J'aimerais excuser l'absence de Mme BARBEY, M. CALABRESE, Mme CARTER, Mme ESTOPPEY, Mme ROSSELET et M. TEMEL.

1) PRESTATION DE SERMENT DE MONSIEUR YVES PAGE (PLR) EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR MICHEL DEDERDING, DEMISSIONNAIRE

M. PROGIN : je demanderai à la vice-présidente, vu qu'elle est la seule à m'accompagner au Bureau aujourd'hui, de bien vouloir nous lire la lettre que nous avons reçue du service des votations et élections le 22 octobre 2014.

Mme FLOREY BARDET :

« Monsieur le Maire,

Pour faire suite à la démission de Monsieur Michel DEDERDING du Conseil municipal de votre commune avec effet au 15 novembre 2014, nous vous informons que Monsieur Yves PAGE accepte le mandat de conseiller municipal de Lancy.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à l'assermentation de Monsieur Yves PAGE lors d'une séance plénière du Conseil municipal après le 15 novembre 2014.

Nous vous saurions gré d'informer le service de la surveillance des communes (SSCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Patrick Ascheri
Chef de service »*

M. PROGIN : j'invite M. PAGE à venir devant nous et l'assemblée à se lever.

M. PAGE, après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

« *« Je jure ou je promets solennellement :*

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. PAGE : je le promets.

M. PROGIN : merci et bienvenue.

L'assemblée applaudit.

2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. LANCE : au nom du Conseil administratif, je demande l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour – rassurez-vous, ce n'est pas un point très important. Il s'agit de valider la demande de retraite du premier lieutenant Christian RINOLFI de la Compagnie des sapeurs-pompier. Il s'agit d'un vote et je propose de l'insérer après le point 11. Je vous expliquerai à ce moment-là ce qu'il en est.

M. PROGIN : quelqu'un a-t-il une opposition à cette modification. Si ce n'est pas le cas, il sera traité en point 12.

M. MATHIEU : Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN étant absente, c'est Mme RICHERT qui lira son rapport au nouveau point 19.

3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2014

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

Le procès-verbal est approuvé.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. PROGIN : nous avons, comme à l'accoutumée, reçu des flyers de l'Espace Gaimont que je tiens à votre disposition au Bureau.

5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : juste une communication. Vous aurez trouvé sur vos places le catalogue de l'exposition 2013 de Lancy d'Autrefois, qui avait pour thème les paysans artisans et petits commerçants. Je vous engage à découvrir ce catalogue car il est très richement illustré de très belles photos.

6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**7) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séances des 10 juin, 25 août, 8 et 29 septembre, 7 octobre et 3 novembre 2014 -
Rapporteur : M. Cédric VINCENT**

**a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2015
et fixation des centimes additionnels**

M. VINCENT présente le sujet : la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs s'est réunie à six reprises entre le 10 juin et le 3 novembre pour examiner et approuver le budget 2015 présenté par l'administration. Ce budget vous a, en outre, été soumis par le Conseil administratif lors de notre séance du 25 septembre.

Le Conseiller administratif nous avait alors mentionné que l'équilibre de ce budget avait été particulièrement difficile à obtenir, car les effets de nouvelles prestations en faveur de la population se font particulièrement sentir dans l'augmentation constatée des charges de fonctionnement de plus de Fr. 3 millions. Pour équilibrer ce budget, il faut compter sur une augmentation équivalente des recettes fiscales qui n'est pas aussi marquée que les années précédentes et estimer les recettes fiscales dues à l'augmentation de la population dans les nouveaux quartiers.

Ces nouvelles prestations sont des priorités pour répondre aux besoins des habitants.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

Les cadres de l'administration ont aussi été sollicités afin qu'ils entament une réflexion sur des possibles économies dans tous les services de l'administration municipale.

Il est important de relever, une nouvelle fois, que le budget est équilibré grâce au rendement des immeubles du patrimoine financier.

Quant aux investissements 2015, ils sont particulièrement importants, puisqu'ils s'élèvent à Fr. 62.29 millions. Il faudra bien entendu les financer, d'une part grâce à l'autofinancement et d'autre part par le recours à l'emprunt.

Ces budgets permettront de :

- poursuivre la mise en œuvre de la politique affirmée de développement durable,
- être solidaire et proche des habitants en leur fournissant des prestations et équipements qui contribuent à leur épanouissement,
- être solidaire et proche des aînés, comme des jeunes, ici et ailleurs dans le monde,
- être solidaire et proche de ceux qui se trouvent toujours dans la précarité ou la difficulté, en particulier celles et ceux qui recherchent un emploi ou un logement,
- être solidaire et à l'écoute des sociétés et associations communales ainsi que de toutes les personnes qui s'engagent dans la vie sociale de la commune,
- être proche du personnel qui fournit des prestations de qualité tout au long de l'année.

Budget de fonctionnement

Comme indiqué précédemment, les charges passent de Fr. 104.6 millions à presque Fr. 108 millions, soit une augmentation de 3.2 %. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs, je ne citerai ici que ceux qui ont amené le débat, tels :

- l'augmentation des charges du personnel avec l'augmentation de 9 équivalents plein temps, principalement au service de l'environnement et des espaces verts, aux restaurants scolaires et au service des affaires sociales (à souligner l'augmentation des apprentis de 2 à 4, ce qui réjouit le président).

- L'augmentation des subventions passant de Fr. 17.4 à Fr. 18.9 millions. Cela est dû à l'ouverture d'une nouvelle crèche et à l'adaptation de la subvention d'une autre, mais aussi par l'augmentation de l'aide sociale, l'augmentation de la subvention à l'association VIVA, la subvention pour l'aide aux pays en voie de développement, dont un commissaire s'interroge sur le montant quand les moyens commencent à manquer, une subvention à Lancy-Médias de Fr. 100'000.-- qui inquiète un commissaire puisque les 2.5 millions mis à sa création il y a 1 an devaient lui suffire pour les cinq prochaines années. En revanche l'absence de Fr. 80'000.-- de subventions alloués au contrat de quartier des Palettes-Bachet inquiète des commissaires, en partie rassurés par le Conseiller administratif affirmant que ce montant pourrait être versé courant 2015 pour un éventuel projet, un autre commissaire rappelant cependant l'important investissement de 30 millions du Mégaron déjà en faveur de ce quartier.

Cette augmentation des charges devrait être compensée par l'augmentation attendue des entrées fiscales budgétisée à 90.5 millions (en augmentation de 4 millions) bien que basée sur beaucoup d'estimations, par exemple par l'arrivée de 600 nouveaux contribuables budgétisé passant de 30'000 à 30'600. Pour information, nous avons d'ores et déjà aujourd'hui franchi les 31'000 habitants.

L'équilibre du budget, avec un boni de Fr. 82'000.--, est une fois encore assuré par le revenu net des immeubles de presque Fr. 6 millions.

Budget des investissements

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

Le volume des investissements budgétisé pour l'année prochaine est particulièrement élevé. Les dépenses nettes estimées s'élèvent, en effet, à Fr. 62.29 millions (contre Fr. 46.75 au budget 2014), dont Fr. 35.23 millions pour les crédits déjà votés et Fr. 27.06 millions pour les objets en intention.

Les plus importants concernent :

- la rénovation de l'école des Palettes et la 1ère partie de la construction de l'école Le Sapay pour Fr. 14 millions.
- Pour les infrastructures routières, le total net s'élève à Fr. 8.1 millions. Cette somme comprend Fr. 5 millions pour la construction du parking sous l'esplanade des Palettes, lié au Mégaron. Le solde est principalement constitué de divers aménagements routiers et d'espaces publics, notamment dans le quartier du Plateau et à la place du 1er Août.
- La 1ère partie de la construction de la crèche de la Chapelle-Les Sciers pour Fr. 5.45 millions.
- La 1ère étape du Mégaron pour Fr. 4.33 millions, la question du paiement par le Canton des Fr. 1.8 million pour le déplacement des voies reste en suspens, mais une recette correspondante reste au crédit des investissements au cas où l'Etat rembourserait.
- La construction du nouveau bâtiment administratif pour Fr. 4 millions.
- La rénovation de la salle communale du Pt-Lancy pour Fr. 4 millions.
- Mais aussi Fr. 8.78 millions pour les investissements du patrimoine financier, couvrant la construction ou les rénovations de divers objets immobiliers.

Ces investissements importants auront un effet considérable sur notre trésorerie. En effet, notre autofinancement s'élevant à environ Fr. 17 millions, le total à financer par l'emprunt est possiblement de Fr. 45'235'114.--, c'est ce chiffre qui figure sur l'arrêté, la dette serait alors de Fr. 154 millions au 31.12.2015, mais le Conseiller administratif en charge précise que l'expérience montre que les investissements ne seront vraisemblablement pas tous engagés sous 2015. Il est précisé que la dette devrait rester inchangée pour 2014 à Fr. 107 millions. Pour mémoire, il est précisé à un commissaire que la dette par habitant à Lancy s'élevait à Fr. 3'431.- au 31.12.2012, elle pourrait théoriquement passer à Fr. 5'040.-- au 31.12.2015.

Il est à noter que le taux d'intérêts de la dette devrait baisser de 2.06% à 1.79% en moyenne. Un commissaire remarque que la ligne d'investissement pour la liaison Petit/Grand-Lancy est à 0. Le Conseiller administratif répond que c'est un choix car, au vu des investissements prévus, il a fallu dégager des priorités. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura rien au budget 2016.

De même, l'acompte de Fr. 4.5 millions pour l'achat de la parcelle Aubert n'est pas budgétisé en 2015 car elle n'est plus urgente pour la famille des vendeurs.

Répondant à un commissaire, le Conseiller administratif fait part de ses préoccupations quant aux spectres des réformes fiscales à venir, qu'il s'agisse de l'imposition des personnes morales à 13%, de l'imposition sur le lieu de domicile ou de la suppression de la taxe professionnelle (qui représente 10% des recettes fiscales de la Commune). Les communes ne disposent d'aucune simulation, malgré des demandes répétées à l'Administration fiscale. La Ville de Lancy n'a pas assez d'éléments sur les contribuables pour réaliser elle-même des simulations. Il rappelle en outre qu'une discussion sur les doublons entre Etat et communes est en cours. M. LONGCHAMP a assuré qu'en cas de transferts de tâches des communes à l'Etat ou de l'Etat aux communes, il y aurait un accompagnement financier. Selon la Constitution, la réforme sur les doublons doit aboutir d'ici 2018.

Finalement le taux des centimes additionnels pour 2015 reste inchangé à 47 centimes.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

M. GOLAY : le groupe MCG s'est exprimé à la Commission des finances de manière positive pour ce budget. Nous allons donc l'adopter en ce qui nous concerne.

Il est bien entendu qu'on l'adopte avec une certaine prudence, malgré tout, pour l'avenir, puisqu'on l'a vu, il y a quand même Fr. 60 millions dans les investissements. Même si ces investissements ne sont pas tous réalisés, le chiffre est là et cela a quand même des conséquences pour la suite des finances de Lancy. Aujourd'hui, nous sommes encore dans une certaine croissance, demain on ne le sait pas. On voit que des réformes fiscales sont proposées. Bien entendu, on souhaite vivement que la population rejette la suppression des forfaits fiscaux, ce qui alourdirait encore certainement les complications de notre commune, mais là n'est pas le sujet.

On accepte ce budget avec une certaine prudence car il faudra un jour penser à un moratoire sur les investissements, puisqu'il faudra à l'avenir assumer ces charges que l'on a décidées. Au niveau des équipements publics, on est encore loin d'en avoir terminé car nous avons encore beaucoup de quartiers sur la commune qui devront encore se développer, je pense aux Semailles, je pense à la participation au PAV et à Surville, etc. qui vont engendrer encore beaucoup de dépenses au niveau des équipements publics et il nous faudra les moyens nécessaires à ce moment-là.

Et arrêter peut-être certains investissements qui peuvent paraître aujourd'hui luxueux. On peut regarder ce qui est proposé, ce sont des besoins qui ont été voulus, comme le Mégaron, on tourne une page sur une volonté d'une partie de la population d'avoir ce type d'infrastructures sur la commune, mais ce sont des montants énormes et il y aura des frais d'exploitation qui seront aussi énormes ; il faudra un jour passer à la caisse pour régler toutes ces notes.

C'est avec une certaine tranquillité qu'aujourd'hui on sait qu'on a une capacité financière pour pouvoir payer ces besoins, mais restons prudents et vigilants par rapport à ces frais à venir au niveau de tous ces problèmes fiscaux et ces incertitudes juridiques que connaît Genève par rapport aux finances.

M. VINCENT : le groupe PLR acceptera ce budget et remercie pour son excellent travail l'administration de la commune, Mme AYMON et son service plus particulièrement.

Sans être excellente, la situation financière de Lancy est plutôt enviable et permet de faire un travail que je trouve collégial et constructif en commission, ce que de nombreuses communes doivent nous envier à lire la presse ces derniers jours. Je souhaite que cela perdure le plus longtemps possible et après la prochaine législature.

Néanmoins, le PLR s'inquiète et continuera à être vigilant sur les dépenses à venir car, en effet, la situation financière de Lancy a permis ces dernières années des dépenses qui étaient parfois – disons-le – farfelues, et des investissements certes nécessaires mais quasiment constamment plus chers en comparaison intercommunale et ceci pour des prestations similaires. Je rappellerai juste que lutter pour des écoles ou des crèches moins chères, ce n'est pas lutter contre les parents et les enfants, mais c'est au contraire offrir davantage au même prix ou simplement de temporiser dans le temps des investissements qu'il est parfois inutile de faire, je dirais, pas trop luxueux, d'en faire toujours un peu plus.

Ce surplus de dépenses nous a dès lors empêchés de diminuer notre dette qui s'élève encore une fois à la fin de cette année à Fr. 107 millions, mais qui pourrait évidemment finir bien plus élevée l'année prochaine, d'autant plus que l'autofinancement a tendance à baisser par la force des choses, car les investissements eux continuent à augmenter, ce qui est gênant.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

Nous sommes donc, ainsi que les prochains élus qui viendront nous rejoindre ou nous remplacer, prévenus qu'une gestion financière plus rigoureuse sera nécessaire afin de garantir la durée des prestations souhaitées par les habitants de Lancy, pour que l'on continue à être ma foi bien dans la commune de Lancy.

Mme GACHET CREFFIELD : le groupe PDC est très satisfait de constater que le budget 2015 a pu être équilibré malgré le coût des nouvelles prestations en faveur de la population prises en compte dans les charges de fonctionnement.

Toutefois, nous tenons à souligner notre préoccupation quant aux perspectives dès 2016 et les années suivantes. En effet, le tassement des recettes fiscales et la pression des charges en constante augmentation en raison de nouvelles prestations ou liées à de nouveaux équipements doivent nous interroger sur nos choix politiques. Nous souhaitons qu'avant chaque décision d'engagement de nouvelles prestations et d'investissements importants, les commissions spécialisées soient conscientes de l'impact sur les charges de notre budget de fonctionnement.

Nous tenons à remercier chaleureusement le Conseil administratif, le service financier et de l'informatique, en particulier Mme AYMON et M. CHOUET, pour leurs précieux apports lors des séances de Commission des finances, ainsi que tous les chefs de service pour les efforts consentis pour parvenir à l'équilibre budgétaire.

M. MARTIGNANO : le groupe socialiste soutiendra le budget et remercie, comme il l'a déjà été fait, Mme AYMON et son équipe, ainsi que tous les responsables de l'administration communale pour tout le travail effectué.

Ce que j'entends quand même, cela a été répété plusieurs fois, oui effectivement on ne va pas se voiler la face, tout le monde connaît l'état des finances cantonales, fédérales, communales. A un moment donné, je pense que la commune de Lancy grandit de plus en plus, tout à l'heure on nous a annoncé que l'on a dépassé les 31 000 habitants, que la population lancéenne a des besoins et que notre devoir est de répondre à ces besoins. Effectivement, après on peut tergiverser pour savoir s'il faut avoir une crèche à tel ou tel endroit, mais je pense que, si la population nous a élus, c'est pour faire face à nos responsabilités, pour que les gens vivent correctement dans les différents quartiers de Lancy. Donc, il est vrai qu'il faut être attentif à la situation, mais il ne faut pas non plus, comme chaque année en période de budget, crier au loup.

M. SIDLER : les Verts de Lancy voteront ce budget 2015 tel qu'il ressort de la Commission des finances. Il s'agit d'un budget de transition d'une part car le Conseil administratif sera renouvelé aux deux tiers et que certaines options doivent rester ouvertes pour la nouvelle équipe jusqu'au début du deuxième semestre, on l'a vu en commission.

Un budget de transition, d'autre part car la municipalité n'est pas simplement en train de gérer les biens communaux mais elle est en pleine mutation, on l'a entendu. Pourquoi à la fois continuer de rénover le patrimoine vieillissant de la commune tout en adaptant l'offre des services et des infrastructures à l'augmentation de la population ?

La dette augmente mais les indicateurs de bonne gestion restent positifs en comparaison intercommunale. On ne s'endette pas pour manger aujourd'hui, mais pour planifier les conditions de prospérité de la commune pour le futur.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

Nous tenons à remercier les services de l'administration pour les efforts qui ont été consentis de façon à garder ce budget équilibré et réaliste. Nous sommes heureux d'entendre que les autres partis sont aussi concernés par cette question de pérenniser le développement et les infrastructures pour la suite. Nous espérons que nous pourrions continuer à assurer ce travail en Commission des finances tel qu'il a été fait lors de cet examen.

M. FAVRE : une remarque liée à l'aménagement et aux finances. Au début des années 2000, un nouveau Plan directeur cantonal a été mis en place qui avait la particularité pour la première fois de cibler des zones à aménager en dehors du territoire de la ville de Genève. Les Communaux d'Ambilly ont été ciblés, la Chapelle-Les Sciers, les Vergers à Meyrin.

Il se trouve qu'à la Chapelle-Les Sciers, on était en avance, on était dans les premiers à avoir terminé notre développement, en tout cas sur le territoire de Lancy.

On a pu constater, au niveau des finances communales, les énormes dépenses que cela occasionnait : Fr. 35 millions pour l'école, Fr. 10 millions pour la crèche, Fr. 5 millions pour l'esplanade, plus des dépenses qui vont venir au budget de fonctionnement les prochaines années. Donc il y a une incidence assez terrible sur les finances. Une des grosses raisons de l'augmentation de notre dette est issue de ce développement de la Chapelle-Les Sciers. Cela va avoir une incidence au niveau des recettes fiscales pour les nouveaux habitants qui vont venir.

Je souhaiterais quand même que la commune, ou par relais l'Etat, fasse une étude un peu sérieuse, c'est la première fois que cela se passe sur le Canton où on met à terme une relation entre le développement d'un vrai quartier et ses infrastructures. Quand la Ville de Genève développe un quartier, pour construire toutes les écoles, les infrastructures, l'eau, tout est sur place et à proximité. Là, il a fallu faire des routes d'accès, des canalisations, etc., plus des dépenses de transports publics. A mon avis, ce serait intéressant. Il faudrait demander à l'Etat de nous aider. On va voir ce qui va se passer par exemple avec les Cherpines, les communes seront exsangues et ne vont jamais arriver à financer les Cherpines. Ce que cela va coûter à Confignon et à Bernex, cela va être l'horreur. Cela pourrait servir d'exemple pour le Canton et chez nous. Pour le développement du secteur du Petit-Lancy, de Surville, il n'y a pas d'école de prévue, mais il y a des infrastructures à mettre en place qui vont coûter très cher. Il y aura le développement du secteur du quartier des Semailles et là, on n'arrivera plus à faire face financièrement. Il faudrait voir si c'est possible d'obtenir une relation entre ce que nous apportent financièrement ces nouveaux habitants et ce que vont coûter ces équipements.

Ma dernière remarque à l'attention de M. SIDLER est politique, en vue des futures élections. Juste rappeler que je suis âgé, je touche l'AVS, et je n'étais pas né que déjà un magistrat PDC gérait les finances de la commune. Depuis 67 ans, les finances de votre commune sont gérées par un magistrat PDC, on ne change pas une équipe qui gagne, pensez-y aux futures élections.

M. LANCE : j'aimerais tout d'abord remercier M. VINCENT pour son excellent rapport sur ce budget 2015 et partager les prises de position et préoccupations des uns et des autres qui sont, ma foi, constructives et pertinentes.

Concernant les préoccupations de M. FAVRE, effectivement c'est un sujet qui a été repris par le Conseil d'Etat. A ce sujet, les communes, en particulier celle de Confignon, qui sont très en souci par rapport à la construction du quartier des Cherpines, ont alerté le Conseil d'Etat, ainsi que la commune de Bernex, concernant le financement de ces infrastructures publiques et on retrouve le même problème sur le PAV.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

Actuellement, sauf erreur de ma part – et je me tourne vers mon collègue BAERTSCHI, je crois qu'il y a un groupe de travail qui s'est constitué entre le Conseil d'Etat, des fonctionnaires et des magistrats communaux pour essayer de mettre en place un fonds pour assurer le financement de ces infrastructures publiques.

D'autre part, on parle souvent de la dette dans ces débats du budget et des comptes. J'aimerais vous passer une diapositive qui montre l'évolution de la dette depuis 2003. Vous voyez qu'en 2003, la dette se montait à Fr. 106.75 millions et normalement au 31 décembre 2014, elle s'élèvera à Fr. 107 millions. Donc, elle n'a pas tellement bougé. Effectivement, il y a des années où elle est montée jusqu'à Fr. 120 millions, Fr. 119 millions, elle est redescendue à 95 millions et vous voyez que cette dette est finalement relativement stable.

Autre élément important : les charges d'intérêts qui étaient très élevées en 2005, sont descendues en 2013 et descendront encore en 2015. Le taux moyen de la dette descend aussi progressivement.

Une deuxième diapositive concernant les investissements. On voit le montant des investissements nets de 2003 à 2013. En 2003, il y a eu pour Fr. 30 millions d'investissements – il faudrait que je vérifie ce que cela représente car il est vrai que c'est un montant important – et les dernières années, la charge des investissements étaient toujours très soutenue. Je vous rappelle qu'en 2015, il est prévu au budget 2015 Fr. 62 millions d'investissements, alors qu'en 2013 nous avons dépensé Fr. 26 millions.

La dernière diapositive montre l'évolution de la commune par les comptes. L'évolution des recettes fiscales est en continuelle progression, sans les revenus des immeubles et des villas. Et les charges augmentent en conséquence, au vu du développement de la commune et du nombre d'habitants qui a effectivement dépassé 31 000 habitants depuis le mois d'août.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité, soit par 25 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2015

=====

M. VINCENT présente le sujet : le montant minimum de la taxe professionnelle communale 2015 reste inchangé à Fr. 30.--.

L'arrêté est adopté par 9 voix pour et 1 voix contre.

L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité, soit par 25 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

M. LANCE : comme d'habitude, j'aimerais remercier le Conseil municipal de son vote unanime sur ces deux arrêtés. C'est un signe de confiance envers la politique du Conseil administratif et surtout cela permet de poser des bases solides pour l'avenir de notre commune.

J'aimerais également remercier le service financier, en particulier Mme AYMONT et M. CHOUET et tous les autres services et chefs de service qui ont contribué à l'élaboration de ce budget 2015.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014**8) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION
Séance du 4 novembre 2014 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN****Désignation des présidences et vice-présidences des bureaux de vote pour l'année 2015**
=====

M. ANNEN présente le sujet : M. LANCE explique que chaque année le Service des votations et élections demande à la commission de désigner les présidents et vice-présidents des opérations électorales.

Pour les sept opérations électorales des deux locaux de vote pour 2015, les propositions de tous les partis politiques devront être validées par le Conseil municipal le 20 novembre 2014.

La liste des répartitions lue par M. LANCE est acceptée à l'unanimité.

M. PROGIN : il s'agit d'un vote, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer à ce propos ? Ce n'est pas le cas. Chacun a reçu la liste, on va surseoir à sa lecture complète. Y a-t-il des oppositions ? Ce n'est pas le cas.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 25 oui, 0 non, 0 abstention

**9) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séances des 2 octobre et 6 novembre 2014 –
Rapporteurs : M. Philippe PERRENOUD et M. Cedric ANNEN****Agrandissement, rénovation et mise en conformité du local du dojo Yamabushi – Crédit d'investissement (Fr. 995'000.--)**
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : les Conseillers municipaux commencent la séance par une visite des locaux.

M. VUISSA du bureau d'architectes Arcame explique que trois variantes ont été élaborées :

- une minimaliste de Fr. 400'000.--, moins onéreuse mais aussi moins favorable aux utilisateurs,
- une maximaliste de Fr. 1'100'000.--, qui consisterait à remettre à neuf l'ensemble du local, des sanitaires et des vestiaires. Une sortie de secours à l'opposé de l'entrée serait créée et quelques piliers porteurs seraient supprimés dans l'espace résiduel,
- une intermédiaire de Fr. 800'000.--, qui selon lui serait la plus judicieuse. Les cloisons seraient toutes supprimées, la sortie de secours serait installée dans l'espace résiduel, ce qui éviterait une intervention dans les vestiaires et donc de réduire les coûts.

Après une longue discussion entre les commissaires, M. le Conseiller administratif délégué décide de présenter une nouvelle étude de la variante intermédiaire en y incluant la rénovation des vestiaires, l'agrandissement de l'espace sans supprimer les piliers porteurs.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

M. ANNEN présente le sujet : le Président rappelle que cet arrêté a été étudié lors de la dernière séance puis renvoyé au Conseil administratif.

M. RENEVEY annonce que deux arrêtés sont présentés : la variante intermédiaire qui a été privilégiée lors de la précédente séance et la variante maximaliste qui supprime les piliers porteurs.

Après quelques informations techniques, les questions des commissaires abordent les thèmes suivants : la rénovation des sanitaires, la mise en conformité des conduites, la suppression des trois piliers et le budget 2015.

A la majorité, les commissaires se prononcent en faveur de la variante maximaliste. Le Président procède à la lecture et au vote de l'arrêté.

A l'unanimité, les membres de la commission approuvent le crédit d'investissement de Fr. 995'000.— destiné à l'agrandissement, la rénovation et la mise en conformité de la surface située au 28, route de Chancy.

M. GOLAY : en ce qui concerne le groupe MCG, on va soutenir ce crédit d'investissement. C'est pour le sport, c'est une bonne chose.

Bien entendu, le coût est relativement élevé pour une salle de sport, mais on a vu à la Commission des travaux le nombre d'aménagements qu'il faut faire pour que cette salle soit fonctionnelle pour ce type de sport de combat. On comprend ces montants.

En revanche, ce que l'on souhaite vraiment par rapport à ces situations et de telles dépenses, c'est que l'on avance de plus en plus dans des contrats de prestations pour ce type de clubs, afin que l'on puisse avoir un meilleur regard sur les activités et avoir aussi nos conditions pour le développement de ce type de clubs sur notre commune, ne serait-ce que pour l'accès, même si l'on sait que ce club est très respectueux par rapport au fait de prendre qui souhaite participer à ce type de sport. Mais je pense que c'est quand même nécessaire, c'est un rapport de confiance qu'il doit y avoir entre la commune et ces clubs sportifs, qui représentent des montants importants au niveau des subventions ou pour les aménagements nécessaires à leurs activités pour qu'on ait ces participations à travers les contrats de prestations.

L'arrêté 9) est accepté à l'unanimité, soit par 25 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

- 10) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 6 novembre 2014 –
Rapporteur : M. Cedric ANNEN
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 11 novembre 2014 – Rapporteuse : Mme Corinne GACHET CREFFIELD

1, place des Ormeaux – Agrandissement du commerce au rez-de-chaussée – Crédit de construction (Fr. 1'315'000.--)

=====

M. ANNEN présente le sujet : l'ancien local de la poste des Ormeaux ne restera pas vide. Après des discussions et des négociations avec la Coop, le dossier de l'agrandissement du supermarché est présenté aux commissaires.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

La surface de la Coop passera de 290 à 520 m². Le passage entre les locaux de la Coop et ceux de l'ancienne poste sera supprimé, tout en conservant un accès pour les locataires de l'immeuble no 1.

En ce qui concerne les transformations, l'immeuble no 1 ne répondra plus aux normes antisismiques et nécessitera un doublage supplémentaire.

La planification du projet s'étend de mars à septembre 2015 et sera phasée pour limiter au maximum la fermeture du commerce.

Les questions des commissaires touchent les thèmes suivants :

La location du domaine public

Les nuisances pour les locataires

L'augmentation du loyer

La durée de la fermeture de la Coop

Le rendement et l'intérêt de la pérennisation de la présence de la Coop

Les travaux dans les appartements

Le Président procède à la lecture de l'arrêté. A l'unanimité, les membres de la commission approuve ce crédit de construction destiné à l'agrandissement du commerce se situant au 1, place des Ormeaux.

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : depuis le départ de la poste, le Conseil administratif s'est beaucoup investi pour retrouver un repreneur de l'arcade afin de maintenir un commerce de proximité dans ce quartier. La Coop est intéressée à agrandir sa surface commerciale et attend la décision de ce soir pour formellement accepter les conditions du nouveau bail. La Coop financera des travaux comme le système de ventilation et doit encore obtenir une ligne de crédit auprès de sa direction générale à Bâle.

Sur la base d'une estimation des coûts, la régie avait préconisé un prix de Fr. 297.-- au mètre carré. Toutefois, la Coop n'a pas accepté ce montant car il était trop élevé par rapport au rendement du magasin. Le prix du bail a finalement été négocié à Fr. 260.-- le mètre carré avec un bail de 10 ans, renouvelable ensuite de 5 ans en 5 ans.

Le crédit inclut également des travaux rendus nécessaires par les travaux d'agrandissement dans l'immeuble en lien avec des mesures antisismiques, ainsi qu'une intervention dans les logements situés au-dessus des locaux. Une séance d'information sera organisée avant le début du chantier avec les locataires.

Le crédit de construction demandé s'élève à Fr. 1'315'000.--. Le budget des investissements 2015 prévoit un montant de Fr. 1'200'000.-- et Fr. 300'000.-- sont prévus au budget 2016.

L'arrêté a été préavisé favorablement à l'unanimité.

Mme GACHET CREFFIELD : le groupe DC est très heureux de voir qu'un commerce de proximité puisse se maintenir et même s'agrandir sur la place des Ormeaux. Cela permettra de redonner vie à cette place suite au départ de l'Office de poste dans le quartier des Marbriers. L'engagement financier important de la part de la commune pour ce projet est un signe politique clair pour les habitants de ce quartier.

M. LANCE : j'aimerais apporter des précisions à des réponses qui ont été données en commission suite à des questions des Conseillers municipaux.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

La première question : un conseiller municipal s'inquiétait, par rapport aux investissements pris en charge par la Coop, en particulier la ventilation, de savoir si, dans l'hypothèse où la Coop résilierait son bail, elle pouvait réclamer des indemnités à la commune. Ces investissements, qui sont pris en charge par la Coop, concernent des installations propres à son exploitation. En conséquence, elle ne pourra pas revendiquer une participation à l'égard de la Ville de Lancy en cas de résiliation ou de transfert de bail.

Autre confirmation : la Coop continuera à payer son loyer actuel durant les travaux, même en cas de fermeture de quelques semaines, puisqu'une fermeture est prévue durant un mois ou deux de ce magasin.

Dernière précision : avec l'agrandissement de l'arcade, nous confirmons que le bâtiment continuera à avoir une emprise totale sur le domaine privé communal et ne va pas empiéter sur le domaine public communal, en particulier sur la place des Ormeaux.

M. GOLAY : une inquiétude que certains partageaient avec moi-même au sein de cette commission, c'était les réparations auprès des locataires, suite à ces travaux. Il y aura des nuisances importantes, car il y aura même des travaux à l'intérieur de l'allée vu les paramètres importants à placer pour tous ces problèmes sismiques et les nouvelles obligations à remplir.

On souhaite, pour notre groupe, que les indemnités qui reposent dans le code des obligations pour ce type de réparations à ces nuisances et qui sont normalement, comme le précise le code des obligations, demandées individuellement par chaque locataire, du fait que nous sommes une collectivité publique - il y a des gens qui ne connaissent pas les lois ni les règlements et je pense que de dire que nul n'est censé ignorer la loi, c'est quelque chose qui n'est pas forcément adaptable à tous - notre groupe souhaite que l'on fasse quelque chose de collectif par rapport à la réparation de ces nuisances auprès de tous les locataires et ne pas attendre que les uns après les autres réclament pour verser une indemnité en proportion de l'échelle qui est stipulée dans le code des obligations sur le type de réparation pour tel type de nuisances.

On compte sur le Conseil administratif pour qu'il y ait une équité de traitement pour tous les locataires.

M. LANCE : pour rassurer M. GOLAY, nous allons déjà informer régulièrement les locataires de cet immeuble qui vont subir effectivement de grosses nuisances pendant les travaux.

Nous avons décidé d'envisager une indemnité concernant ces nuisances, mais nous ne pouvons pas déterminer cette indemnité avant les travaux. Nous devons l'estimer par rapport à la durée des travaux qui provoqueront le plus de nuisances. A la fin des travaux, nous déterminerons une indemnité qui sera versée à tous les locataires et peut-être en fonction aussi des étages, si des locataires sont plus éloignés des travaux, ils recevront peut-être un peu moins d'indemnités, mais cette indemnité est de toute façon envisagée dès le départ.

L'arrêté 10) est accepté à l'unanimité, soit par 25 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

M. RENEVEY : j'aimerais, au nom du Conseil administratif, exprimer ma satisfaction devant ce vote de ce Conseil unanime. Nous avons dit en commission que c'était un dossier important pour tout ce quartier, pour pouvoir permettre à ce commerce de proximité de pouvoir assurer sa pérennité sur cette place pour assurer ce commerce de proximité et donc la vie importante pour tout le monde ici dans ce quartier. Merci beaucoup.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014**11) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 11 novembre 2014 – Rapporteuse : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**

Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) – Modifications mineures des statuts de la fondation
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : quelques articles des statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy ont été adaptés suite à la nouvelle durée des législatures, qui passe à 5 ans. Tous les conseillers municipaux qui siègent au conseil de fondation ont accepté ces modifications.

L'arrêté a été préavisé favorablement à l'unanimité.

M. PROGIN : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat. Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

L'arrêté 11) est accepté à l'unanimité, soit par 25 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

12) RETRAITE DU PREMIER LIEUTENANT CHRISTIAN RINOLFI DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

M. LANCE : effectivement, M. Christian RINOLFI a fait valoir son droit à la retraite de la Compagnie des sapeurs-pompiers parce qu'il atteindra l'année prochaine l'âge de 60 ans. Nous pensions que l'avis du Conseil administratif suffisait concernant cette démarche, mais nous avons reçu un avis contraire des services de l'Etat qui nous dit en particulier : une démission de retraite étant considérée comme une mutation, elle est de ce fait soumise au Conseil municipal pour approbation telle que stipulée par l'article 30A, al.3, lettre a, de la loi sur l'administration des communes.

Nous allons vous demander de vous prononcer sur la retraite du premier lieutenant Christian RINOLFI.

Deux mots sur la carrière de M. Christian RINOLFI. Il est né le 20 mai 1955. Il est entré dans la Compagnie le 1^{er} octobre 1989. Il a suivi l'école de formation en 1990, école de PR en 1990, école de machiniste en 1991, cours radio en 1991, cours chauffeur en 1993, appointé en 1994, mécanicien PR en 1995, école de caporal en 1997, cours pyrotechnique en 2001, école de fourrier en 2003, cours tronçonnage en 2005, récupération à sec en 2005, école d'officier en 2006. Il a été nommé premier lieutenant en 2012. Il a été aussi représentant pour l'arrondissement Rhône-Alpes à la Fédération genevoise de 2006 à 2013. Il a eu comme responsabilités dans la Compagnie remplaçant du commandant, responsable des transmissions, responsable des feux d'artifice, contrôle périodique des échelles, contrôle des colonnes sèches. Effectivement, il a été le grand spécialiste des feux d'artifice du 1^{er} août.

Je vous demande de valider cette demande de retraite du premier lieutenant Christian RINOLFI.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

M. PERRENOUD : imaginons qu'une majorité du Conseil refuse sa demande, quelle est la solution qu'aurait ce pauvre homme, si ce n'est de ne pas être un pompier grabataire ?

M. LANCE : j'ai un élément de réponse du chef de service qui nous a écrit, du service sécurité incendie et technique : par ailleurs, il est parfaitement concevable que la démission retraite d'un officier pourrait être temporisée voire refusée tant que la relève ou l'organisation mise en place pour palier le départ dudit officier n'est pas effective, ceci pour ne pas mettre en péril les activités de la Compagnie. Pour le surplus, un officier sapeur-pompier, lorsqu'il s'engage, sert volontairement au profit de la collectivité, doit également en assumer les devoirs et les responsabilités qui lui incombent.

Les raisons pour lesquelles le Conseil municipal voterait négativement à cette retraite, Christian RINOLFI pourrait faire recours contre la décision du Conseil municipal, mais je ne vois pas comment... Je peux reposer la question au chef de service en question et vous donner la réponse lors d'une prochaine Commission de la sécurité.

M. PROGIN : M. le Conseiller administratif, vous pouvez peut-être juste rassurer ce Conseil, la retraite du premier lieutenant RINOLFI ne mettra pas en péril la Compagnie.

M. LANCE : absolument pas.

M. PROGIN : vous êtes rassuré M. PERRENOUD ?

M. PERRENOUD : là n'était pas la question.

M. PROGIN : nous passons au vote.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 25 oui, 0 non, 0 abstention

**13) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 8 octobre 2014 –
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

a) Présentation de l'association Noctambus

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : l'association Noctambus, qui œuvre dans différentes communes, a pour but de ramener des personnes fêtardes chez elles, tard dans la nuit ou tôt le matin.

En date du 8 octobre, la commission a auditionné M. CISSE, directeur adjoint de Noctambus, et M. BERTHOUD, modérateur.

Noctambus a été créé en mai 1993, sur demande du Parlement des jeunes de Meyrin. En 1995 une commission a été mise sur pied pour réfléchir à des moyens de déplacement après minuit principalement pour les jeunes meyrinois. En 1994, une demande a été déposée auprès des TPG afin qu'ils puissent disposer d'une navette. C'est en 1995 que la première ligne de Noctambus verra le jour avec une liaison Genève Meyrin.

Une association a été constituée en 1996 et en 1997, le premier réseau de 10 communes a été créé. En 2004, est mis en route un service de modérateurs à l'intérieur des bus, la nuit, ce qui

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

leur a valu en 2005, de recevoir la distinction pour l'innovation dans les transports publics de l'ATE (Association transport et environnement).

A ce jour, l'association compte 72 communes membres et 12 lignes de bus. En 2015, l'association fêtera ses 20 ans d'existence.

Au niveau statistique : en 2013, 685'480 passagers, soit une moyenne de 13'056 clients par week-end avec une progression de 9% entre 2012 et 2013.

Au niveau du réseau régional qui comporte 12 communes dont Lancy, la fréquentation a passé de 517'000 à 571'000 passagers. Les deux lignes les plus fréquentées sont la NJ qui part de Rive, passe au Petit-Lancy (route de Chancy), le CERN et la NM qui va à Jussy et qui passe par les Palettes, Carouge-Bachet, Plan-les-Ouates et le bas de la route de Chancy.

M. CISSE nous indique que les TPG assurent l'exploitation, le Noctambus est un produit annexe qui fait partie de l'abonnement mensuel classique. Et que les contrôleurs y sont également présents la nuit.

M. BERTHOUD, modérateur dans les lignes Noctambus, prend la parole afin de nous expliquer en quoi consiste son travail depuis six ans, la modération de terrain, présence sécurisante et action sécuritaire. Il en définit le champ d'application, soit 12 lignes modérées par 9 modérateurs, les vendredis et samedis soirs, de minuit à 5h du matin, sur deux tours.

Il terminera son exposé par son expérience qui l'a convaincu des bienfaits de la fidélisation des lignes par une modération régulière ainsi qu'une présence fidèle d'un ou plusieurs modérateurs sur une ligne Noctambus.

b) Divers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : nous avons reçu un courrier de la Villa Tacchini. Un débat s'ensuit afin d'y donner une suite favorable. Une visite des lieux et discussion est programmée pour le 5 novembre.

Une commissaire demande s'il serait possible de prévoir une audition avec la FASE, suite à diverses questions qui ressortent de la Commission des finances.

Début 2015, une réflexion sera entreprise pour la rédaction d'une lettre de mission des délégués dans les différents centres et associations.

**14) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 9 octobre 2014 –
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD****a) Retour sur Tuttisports 2014**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : pour cette cinquième édition de Tuttisports, qui a eu lieu du 15 au 20 septembre 2014, cette année, 32 disciplines différentes étaient représentées, dont deux nouvelles réservées aux femmes, le roller derby et la pole dance, sport très prisé dont des

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

championnats importants se sont déroulés à Genève. Sur toute la semaine, 180 rendez-vous sportifs ont été organisés sur 32 sites différents.

Le service des sports, qui se mobilise dès le printemps pour contacter les associations et préparer la campagne publicitaire, a fourni cette année un travail de communication particulièrement important. Environ 10'000 fascicules ont été distribués auprès des écoles primaires de Lancy et des écoles secondaires sises à Lancy, notamment auprès du collège de Saussure et du cycle d'orientation des Grandes-Communes.

Par ailleurs, environ 1000 flyers ont été envoyés dans les maisons de quartier et environ 15'000 dans les foyers de la commune.

Le coût de la manifestation s'élève à Fr. 30'000.--, montant comprenant les honoraires des designers chargés de la création de l'affiche et du webmaster, ainsi que tous les frais de communication, notamment l'impression, la sérigraphie et la distribution, qui représentent environ 50% de la somme.

De plus, la manifestation a bénéficié d'une bonne couverture dans les médias locaux avec une campagne de publicité sur Lancy TV (des sujets ont été diffusés sur le cricket, le tir et les arts martiaux), un article dans le Lancéen, ainsi qu'un live de 5 minutes à Yes FM.

Un questionnaire a été adressé aux associations à la fin de l'événement, afin de disposer d'un retour plus précis sur la manifestation. A ce jour, trois quarts des questionnaires ont été retournés. Les résultats ont révélé que chaque association a reçu la visite de 6 à 10 personnes via Tuttisports, que le public était composé en majorité d'adultes (43%), une bonne nouvelle étant donné que cette tranche d'âge est la plus touchée par la sédentarité, et qu'entre 1 à 5 personnes par association se sont inscrites suite à la manifestation dans environ 60% des cas.

Concernant la période à laquelle s'est tenu Tuttisports, c'est-à-dire une semaine après le Jeûne Genevois, les associations se sont dites satisfaites, voire très satisfaites à environ 75%.

b) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif délégué fait part de ses divers :

Concernant le projet de la nouvelle patinoire, le nouveau comité de pilotage, dont fait partie la Ville de Lancy, a rendu les conclusions suivantes :

- L'emplacement envisagé est pertinent
- Le calendrier évoqué n'est pas crédible
- Le projet tel qu'il est porté par le GSHC est trop onéreux
- Une infrastructure doit être utilisée comme patinoire en priorité car une utilisation polyvalente engendrerait plus de frais

Il estime que le Canton doit faire plus preuve de proactivité vis-à-vis de ce projet.

Concernant le stade de Florimont, la pelouse du terrain B est en mauvais état et la rénovation est prévue au budget pour 2015.

Rénovation du restaurant des Evaux en 2015.

M. CARNAZZOLA fait part de ses divers :

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

Cette année, l'ouverture de la piscine Marignac a été prolongée et l'association Viet Vo Dao, qui s'entraîne sur la commune, a remporté une médaille d'or.

**15) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 27 octobre 2014 –
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

a) Audition de M. Humberto LOPEZ, travailleur social hors murs

M. MATHIEU présente le sujet : M. ROJAS, directeur du cycle d'orientation des Grandes-Communes, voulait nous faire part de problèmes rencontrés dans son préau. Il a un empêchement et est remplacé au pied levé par M. LOPEZ, TSHM à la FASe.

M. LOPEZ est en charge du BUPP (Bus Unité Prévention Parc), structure allant à la rencontre des jeunes dans la région délimitée par le Rhône et par l'Aire.

L'équipe de M. LOPEZ a pour mission d'observer les comportements et de résoudre les problématiques des jeunes se réunissant sur l'espace public. Les endroits problématiques sont, selon M. LOPEZ, le préau du CEPTA et du cycle d'orientation des Grandes-Communes, lieux réunissant des jeunes de tout le canton. Il est très fréquenté, particulièrement aux heures de repas, les jeunes profitant du préau pour manger.

Le parc Navazza, deuxième point chaud, réunissant les jeunes de De Saussure et portant la même problématique.

Troisième point, le parc Louis Bertrand réunissant des jeunes lancéens tard dans la nuit et le parc Caroll portant le même problème.

Partout, les jeunes ont tendance à consommer des produits licites ou illicites, je pense au cannabis et à l'alcool, ce qui les éloigne passablement des maisons de quartier et autres lieux prévus pour eux.

Suite à ce rapport, la discussion souligne une très bonne collaboration entre les TSHM et les AMP communaux. M. LOPEZ regrette que Contact Emploi Jeunes, dont il reconnaît pleinement l'utilité et l'action, ne puisse pas s'occuper de plus de jeunes, que les jeunes occupant les parcs publics font du bruit et beaucoup de déchets. Il faut surtout y voir une grande détresse et du désinvestissement.

Plusieurs commissaires remercient M. LOPEZ pour l'engagement de son équipe.

b) Présentation du concept de sécurité de la Ville de Lancy

M. MATHIEU présente le sujet : M. LANCE nous rappelle que Lancy vient de dépasser les 31 000 habitants et son concept de sécurité est le suivant :

La mission de la police municipale :

- appliquer la volonté du Conseil municipal et du Conseil administratif

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

- faire respecter les droits et les devoirs des habitants, des visiteurs et de ceux qui travaillent sur Lancy
- assurer la sécurité de la population
- prévenir les incivilités
- dialoguer avec la population

Lors du débat qui suit, nous apprenons que les APM sortent des frontières de la commune en collaborant avec leurs collègues des communes avoisinantes. Ils travaillent aussi passablement avec la police cantonale.

Un commissaire demande de faire respecter l'absence de fumée sous les abribus.

Le concept communal s'appuie sur quatre piliers :

- La police cantonale
- La police municipale
- La sécurité privée et
- La Fondation des parkings

La police municipale compte 18 agents, 16 patrouilleuses scolaires, 2 agents de civilité, 1 agent du stationnement et 2 collaborateurs administratifs.

Les APM ont pour missions principales de contrôler l'espace public, lutter contre le bruit, maintenir la tranquillité publique, faire certains contrôles routiers, prévenir et réprimer en particulier dans les domaines de la sécurité, de la propreté et de l'affichage. Ils sont présents sur le terrain du lundi au vendredi de 6h00 du matin à 00h30, le samedi de 17h00 à 00h30 et le dimanche de 10h00 à 18h00 lors de la belle saison.

L'organisation de la séance ne nous permettant pas de continuer, nous reprendrons ce sujet lors d'une séance ultérieure.

c) Divers

=====

M. MATHIEU présente le sujet : une copie de la convention avec la Fondation des parkings concernant la zone macaron est remise aux commissaires.

Il y a un problème d'utilisation abusive de la piste cyclable de la route de la Chapelle.

16) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 29 octobre 2014 Rapporteur : M. Christian HAAS

a) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (44%) sur la parcelle 1963, fe 23, Lancy, pour la construction d'un habitat groupé au chemin de Gilly 1A

=====

M. HAAS présente le sujet : le Conseiller administratif rappelle préalablement que s'agissant d'une dérogation correspondant à la nouvelle loi, son appréciation est de la compétence du seul Conseil administratif.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

C'est donc juste à titre informatif que la commission est saisie. Un bref échange a lieu entre les commissaires sur la légitimité de poursuivre avec ce type d'information en séance, puisque formellement, la commission n'est plus compétente pour donner un avis.

Ce sujet reviendra lors d'une prochaine commission.

b) **Projet de tram St-Julien-Perly-Lancy – Etat de la situation**

=====
M. HAAS présente le sujet : le Conseiller administratif précise que ce point reviendra souvent à l'ordre du jour. Un premier atelier a eu lieu à l'école des Palettes pour présenter le cadre du futur plan localisé de quartier avec l'interface du tram.

Les quatre variantes, présentées en commission et lors du dernier Conseil municipal, soit la rue, la place, le mail et le parc, ont pu faire l'objet des remarques des propriétaires et des groupes de pression. Un commissaire demande si un retour sera effectué sur ces ateliers, et un autre demande ce qu'il en est d'une initiative communale qui serait lancée à ce sujet.

Un autre commissaire, qui a assisté au premier atelier, intervient pour faire quelques remarques sur le déroulement, la nature des échanges et indiquer que la proportion entre les acteurs des services de l'Etat concernés et les propriétaires et représentants de l'ALMA et des Passereaux était presque égale !

Il est encore précisé que, pour l'atelier du 13 novembre, les mandataires ont prévu une présentation avec des maquettes.

M. HAAS : je demande l'ouverture du débat sur ce sujet pour partager une inquiétude avec l'ensemble du Conseil municipal.

M. PROGIN : il vous faut la majorité, je vais procéder au vote. C'est accepté avec une large majorité.

M. HAAS : je vais être assez bref, mais en même temps très factuel parce que j'aimerais quand même rappeler que, malgré le fait qu'on nous ait annoncé qu'on serait tenu régulièrement au courant - et vous aurez identifié quel était le commissaire qui avait assisté au premier atelier, ainsi qu'au deuxième puisque M. CALABRESE n'a pas pu y assister - j'ai quand même une inquiétude à partager avec vous tous.

Je rappelle juste très brièvement que dans le point de presse du Conseil d'Etat du 27 mars 2013, on parlait du PDQ des Semailles, il était marqué et je cite : cette zone constitue un enjeu prioritaire en termes d'urbanisation au niveau cantonal. Donc, on est bien au-delà des limites communales.

Ceci étant rappelé, vous savez aussi que, en octobre 2013, lors d'une séance d'information de la Commission de l'aménagement, nous avons découvert l'implantation de la nouvelle interface du tram avec le tracé que nous avons décidé en séance du Conseil municipal, mais qu'après cette information, on s'était aussi rendu compte que les services de l'Etat réduisaient la part de prérogatives, voire le rôle des élus lancéens, à une portion congrue.

Je vous rappelle que malgré la résolution que l'on a déposée, soutenue quasi à l'unanimité, qui avait d'ailleurs été relayée dans les médias et qui s'appelait « Grogne des élus lancéens », on nous traite sous la table et on nous met devant le fait accompli.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

Pour être sûr ce soir d'avoir une certaine objectivité et de garder le fil conducteur de cet enjeu cantonal, je me suis livré à un petit exercice, parce que j'aime bien les tablettes, mais de temps en temps je regrette le papier. J'ai imprimé via Google, très simplement, tous les derniers points importants par rapport à ce PDQ des Semailles.

En 2012, on avait eu le document, version publique, qui expliquait tous les enjeux du PDQ, il fait 112 pages. Je n'ai pas tout pris, j'ai pris le projet de loi sur le développement des trams et des transports publics dans le canton. J'ai 215 pages de travaux de la Commission des travaux sur le même PLQ, il vient de sortir, c'est dommage, je voulais lui rendre hommage, M. GOLAY a présidé 16 séances de cette commission. J'ai cherché dans tout cela si j'avais peut-être loupé une fois une image ou une information sur ce tram. Vous me direz que tout ce qui est là, c'est seulement depuis 2013, c'est environ 500 pages, je vous montre ce que cela représente.

Ce qui me dérange beaucoup aujourd'hui, c'est qu'avec toutes ces informations, évidemment ce revirement qu'on a vécu avec la découverte de cette interface du tram, aujourd'hui dans un processus qui se veut un processus dit de concertation - et comme j'étais le rapporteur de la dernière Commission de l'aménagement sur ce sujet et que j'ai participé à ces ateliers, je suis à l'aise pour vous en parler - ce processus de concertation associe directement sur invitation les propriétaires concernés et ceux qui ont été appelés les groupes de pression et je pense que ce n'est pas tout à fait par hasard. Dans ces ateliers, ce qu'il y a d'extraordinaire - et là je partage une grosse inquiétude avec vous - c'est que nous, élus lancéens, on a de nouveau la part congrue. C'est-à-dire que des gens sont en train de décider avec les services de l'Etat des différentes variantes, on a été très loin lors du dernier atelier puisque, et cela fait partie de ma proposition, on a eu droit aux fameuses maquettes annoncées par M. BAERTSCHI et par les services de l'Etat et les mandataires.

Je reconnais, c'était très chouette - je ne l'ai pas volée dans l'atelier - c'est juste pour vous dire qu'on a travaillé sur les quatre fameuses variantes - rue, parc, etc - que les groupes de gens qui étaient là avec tous les services de l'Etat concernés ont pu manipuler et ils ont visualisé - ce n'est pas du 3D, ce ne sont pas des plans, c'est vraiment visualisé avec des objets comme cela, prévus par les mandataires, ce qui va se passer et ce qui devrait se passer.

Moi, mon malaise, il est clairement qu'aujourd'hui on a complètement inversé le processus. c'est que ces gens - C'est vrai que certains sont des acteurs directement concernés - mais comment nous, élus lancéens, on peut quelque part entendre parler, découvrir, chercher des photos de tout ce qui est en train de se passer ici, et je vous donne quand même une information, ce n'est pas moi qui l'invente, dans les 225 pages de la Commission des travaux, sur les différents projets de tram, il y a quand même un calendrier et des budgets, et cela a été confirmé par le représentant des TPG que, en principe, au premier coup de pioche pour ces travaux du tram et cette fameuse interface qui, au demeurant personne n'a vu dans cette salle, à part peut-être des gens qui sont d'ailleurs dans le public, mais dans cette salle personne n'a réellement vu cette interface. Je vous dis quand même qu'il y a au minimum quatre quais, qu'il y a des boucles, qu'il y aura de grandes infrastructures aériennes pour soutenir tout cela et ce qui est particulièrement préoccupant aujourd'hui, c'est que, j'imagine que c'était prévu une prochaine fois, mais à ce jour, personne dans cet hémicycle n'a pu mesurer cela.

La raison pour laquelle j'ai une inquiétude, c'est que jusqu'où allons-nous aller dans l'analyse de ces variantes et à quel moment qui va décider quoi ? C'est-à-dire que les gens, je vous le dis ouvertement, il y avait quand même pas mal de monde, il y a le secret j'imagine de cet atelier, mais comme il y a eu une présentation avec des documents qui circulent, je peux vous dire que la variante qui semblait retenir l'attention des gens présents ce soir-là, c'était plutôt celle, peut-être certainement harmonieuse et esthétique, mais nous je vous rappelle que nous

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

n'avons vu que les croquis ici, d'une implantation d'une place qui engloberait l'interface du tram.

Cela induit probablement des coûts en aménagements publics et certaines choses dont on n'a encore jamais discuté ici. Et encore une fois, c'est pour cela que j'ai demandé l'ouverture de ce débat, je veux partager cela avec vous, parce que ce processus et le fait que l'on soit « laissé pour compte » par rapport à cet état d'information me préoccupe.

On a déjà exprimé une fois notre grogne, j'aimerais vraiment que de nouveau les autorités lancéennes, ce Conseil municipal, modeste s'il en est mais quand même, puisse avant la fin de l'année, disposer au moins du même niveau d'information que les gens qui sont convoqués à ces ateliers.

Pour ma part, c'était ce que je voulais vous dire ce soir pour ce débat.

M. MARTIGNANO : une fois n'est pas coutume, je serai entièrement d'accord avec mon camarade qui vient de prendre la parole. Effectivement, faisant partie de la même commission que M. HAAS, on nous a dit qu'on allait nous tenir au courant.

Je ne remets pas en question le bienfondé du tram et de tout ce qui va avec, mais effectivement on nous donne des garanties que l'on va participer ou que l'on va être informé et malheureusement, force est de constater qu'une fois de plus on se retrouve devant le fait accompli comme M. HAAS le fait remarquer.

Il serait intéressant qu'avant la pause de Noël, ces Messieurs de l'Etat, des TPG et de qui vous voulez, reviennent en Commission de l'aménagement afin de nous montrer où ils en sont et d'incorporer le Conseil municipal, ou en tout cas la commission du Conseil municipal, dans leurs réflexions.

M. REOLON : je suis parfaitement d'accord avec les deux personnes qui viennent de parler.

Il n'y a pas que nous qui sommes inquiets, il y a aussi les habitants du quartier qui sont vraiment très inquiets aussi. Du reste, il y a eu dernièrement une réunion où l'association ALMA a réuni 300 personnes pour discuter de ce projet de tram.

On est à l'obscur de tout, on ne sait pas ce qui va se passer, on veut mettre le tram, où passe-t-il ? où ne va-t-il pas passer ? est-ce qu'il va y avoir la circulation, on dit d'accord pour le tram, mais il faut qu'il y ait aussi la circulation routière, et on se rend compte qu'on n'est pas du tout au courant de ce qui va se passer. On nous traite, comme l'a dit M. HAAS, comme la dernière des roues de secours. On est devant le fait accompli et cela, ce n'est pas normal.

M. VINCENT : tous les groupes ont exprimé une grande frustration dans cet objectif du tram no 15.

C'est vrai que se sentir totalement impuissant sur les décisions du Canton, on connaît les règles du jeu, il faut se faire entendre, avec un résultat qui paraît peu probable, mais ne rien faire est pire.

Je pense surtout qu'il faut qu'on ait une vision complète de l'aménagement qui sera autour de ce tram, parce que là effectivement, cela concerne les finances communales, j'imagine. A quel point devons-nous à un moment intervenir sur les décisions à prendre au niveau de toutes les infrastructures entourant, les lois, sur cette fameuse place ? Quelle sera notre part de décision et notre part de financement, parce que quelque part qui paie décide. Certainement que l'Etat viendra taper à notre porte pour nous dire : tiens il y a une place,

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

allez-y ! Mais ce serait peut-être intéressant de voir en amont à quoi elle peut ressembler et les modifications que l'on peut y apporter.

Je crois que j'exprime ici l'opinion de tout le monde en disant qu'il y a une frustration, heureusement finalement que la population peut prendre les choses en main et visiblement est plus écoutée que nous le sommes. Tant mieux, qu'elle le fasse. Nous, on va la soutenir comme tous les groupes vont la soutenir, mais il y a quand même quelque chose à faire au niveau du Conseil administratif et je l'invite vraiment à faire le pied de grue au niveau du Canton avec notre soutien pour qu'on puisse être entendu, parce qu'un jour ou l'autre, on aura les avantages du tram, on aura les inconvénients, au moins qu'on ait pu les anticiper et faire au mieux.

M. FAVRE : la finalité de tout cela, on est en train d'étudier, l'Etat étudie ce que l'on appelle un PLQ. On est soumis à la LGZD, la loi générale sur les zones de développement, et ses règles d'application. Si l'Etat fait un plan sur la base de ce qui a été décidé par les représentants de ces ateliers, qui doit être voté par le Conseil municipal et qu'on s'y oppose, que va-t-il se passer ? A un moment donné, l'officialité c'est nous, c'est nous qui devons valider ou pas ce plan. Si ce qui nous est proposé issu de ces ateliers, validé par l'Etat, mais ne plaît pas au Conseil municipal de cette commune, je n'en ferai sûrement plus partie lorsque ce sera voté, mais à un moment donné il faudra bien le voter et si vous vous y opposez, que va-t-il se passer ?

Là, je crois que l'Etat a mis le doigt dans l'engrenage, ce qui va être assez faramineux, je me réjouis de voir comment cela va finir, mais à mon avis, c'est la meilleure manière de n'arriver à rien et c'est un peu dommage.

M. GOLAY : on m'a cité car j'étais le Président de la Commission des travaux du Grand Conseil au moment où cela a été décidé. C'était un tracé qui a été décidé pour l'instant. C'est le tracé que l'on connaît aujourd'hui, la priorité a été donnée aux Cherpines, tout le monde le sait, puisqu'il y aura plusieurs centaines d'appartements à cet endroit, des milliers de locataires et une école, tout cela faisait que ce tram devait passer par la route de Base.

Ce n'est pas là le problème. Le problème est les nuisances que ce tram va apporter aux riverains, je comprends aussi leurs inquiétudes, elles sont tout à fait légitimes, on peut soutenir en tout cas leurs démarches de lancer une initiative pour participer aux discussions futures qu'il y aura entre les autorités cantonales, les transports publics et la commune, à charge du Conseil administratif d'être présent à chaque demande d'audition pour être aussi entendu, parce que c'est de leur ressort et pas celui du Conseil municipal.

Vous avez des inquiétudes, par rapport à la députation, sur ce qu'elle va décider. A part Ensemble à gauche qui n'est pas représenté ici, vous avez tous des députés au Grand Conseil et c'est à vous de les convaincre d'aller aussi dans le sens de leurs conseillers municipaux et pas toujours ici voter quelque chose et ne pas être suivis par les vôtres au Grand Conseil.

M. MATHIEU : les Verts soutiennent la proposition de M. HAAS, à savoir que le Conseil municipal ait au moins la même information que les habitants et les gens de l'Etat, autant sur le fond que sur le calendrier, au mois de décembre. Les Verts proposent que cette mise à niveau de l'information soit faite à une Commission de l'aménagement élargie à tout le Conseil municipal.

M. VINCENT : juste pour préciser qu'il y a un certain nombre de bâtiments qui vont être construits dans ce quartier entre les Palettes et Rambossons. Le tram certes passe au bord, mais si on pouvait l'intégrer d'une façon harmonieuse, et là on va dire qu'il faudrait vraiment que

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

sur les deux choses on puisse faire en sorte que tout se passe bien pour les intégrer au mieux des intérêts des gens.

M. BAERTSCHI : vous allez recevoir un de ces jours l'ordre du jour de la Commission de l'aménagement dont un des points est un retour sur les ateliers. Je ne pense pas que l'on puisse faire beaucoup mieux, sinon avec 10 jours de retard, sur ce qui a été fait dans ces ateliers.

M. HAAS, vous êtes, vous, le représentant de la Commission de l'aménagement, manifestement vous êtes un excellent ambassadeur de ce qui a été dit et qui n'a rien été décidé – là je ne partage pas tout à fait votre avis sur la variante suggérée. Peut-être avez-vous raison, peut-être pas, je n'en sais rien.

Toute la question est en effet de savoir comment il faut faire avec les habitants. Certains groupes de pression nous ont dit que jamais la commune ne rentrait en concertation avec eux, c'est la raison pour laquelle, entre autres, quatre plans localisés de quartier ont été contestés.

Cette contestation qui attend depuis une année devant la Cour de justice, cela montre bien que la justice fait en tout cas partie des attermolements en termes de construction, ces habitants ont été relayés au Grand Conseil justement par une motion qui a demandé que les habitants soient plus concertés, c'est bien la raison pour laquelle ces ateliers ont lieu.

Les ateliers ont lieu, les habitants, je ne sais pas s'ils sont contents, mais en tout cas ils sont là et les Conseillers municipaux disent : finalement, c'est les habitants qui vont décider à notre place. Je ne sais pas ce qu'il faut faire parce que, ou bien ce sont les habitants qui sont concertés, mais les Conseillers municipaux disent que eux ne le sont pas, ou bien ce sont les Conseillers municipaux qui disent qu'ils le sont et les habitants disent qu'ils ne le sont pas. Je ne vous dis pas la difficulté.

Néanmoins, je crois qu'il faut rappeler que les habitants sont des habitants, les Conseillers municipaux sont aussi des habitants et qu'à l'issue de ces ateliers - qui ne sont pas terminés, je vous le rappelle - une proposition de PLQ va être faite. C'est une proposition de PLQ et dans la mesure où je serai encore là, il est évident que le Conseil municipal va se prononcer à mon avis avant que le PLQ arrive pour acceptation, mais pour dire : lequel voulez-vous ?

Actuellement, il y a quatre versions, mais j'ai entendu des gens dire qu'il faudrait une cinquième, une sixième, une septième version, chacun est un urbaniste en herbe dans ce genre d'ateliers et je pense qu'il faut quand même que le Conseil municipal puisse se déterminer sur deux, voire trois propositions, et pas devant six ou sept parce qu'on ne va pas pouvoir se mettre d'accord.

J'aimerais rassurer un peu M. HAAS, en disant que cette concertation a ses limites, c'est évident, mais je ne crois pas que le Conseil municipal ne soit pas associé. Vous y étiez, il y avait M. DEDERDING, qui n'est plus avec nous, qui était habitant, je crois que vous saurez parfaitement redire à la commission ce qui a été fait. Si j'arrive à avoir les maquettes, c'est bien volontiers que pour mercredi prochain, elles seront devant nous. Je souhaite les avoir pour que tout le Conseil et toute la commission puissent avoir le même rendu que ce que vous avez eu vous, ceci dans le but d'avoir un jour une décision à prendre.

Je ne pense pas qu'il faille trop paniquer de ce que les habitants aient trop de pouvoir, ils ont exercé un certain nombre de pressions, avec un certain résultat, il faut aussi le reconnaître et c'est bien en conséquence de ceci que le département a décidé de faire ces concertations sur le PLQ qui pour moi sont nouvelles. Il faut aussi reconnaître leurs limites, parce qu'un plan

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

localisé de quartier, c'est quand même plus que juste un plan, il y a quand même un certain nombre de conséquences.

Je rappellerai que justement dans ce cadre-là, une des quatre propositions qui a été faites, déplaçait un peu cette interface du rail. A partir de ce moment où les personnes veulent déplacer l'interface par rapport à ce qui leur avait été suggéré, on rentre dans la complexité de l'un et de l'autre et je ne sais pas comment on va s'en sortir parce que le 17 décembre, c'est la date à laquelle on doit nous présenter en principe le projet quasiment définitif du tracé du tram. Cela signifie que dans les mois à venir, il y a une procédure d'approbation des plans qui vous sera soumis à approbation ou à réprobation, c'est vous qui déciderez, mais tout ceci en lien avec le plan localisé de quartier, je ne vous cache pas que l'affaire va être difficile.

Je crois qu'en ce qui nous concerne, nous faisons le pied de grue, si on peut dire, il y a même des fois où on ne nous a pas voulus. Je pense que l'on était tellement menaçant, on n'a pas voulu que l'on vienne à des séances en disant que c'étaient des séances techniques, ce n'était pas pour les politiques.

Quelque part, il y a aussi une certaine tension de la part du Canton là-dessus. Et moi je souhaite que l'on puisse arriver à une solution qui, sinon satisfasse tout le monde, du moins mécontente le moins de gens possible.

Soyez assurés que, pour notre part, nous associerons toujours et je crois que nous le faisons, le Conseil municipal à ces travaux. Il faut savoir que les intérêts des uns ne sont pas les intérêts des autres.

M. HAAS : je vais juste apporter un bref éclairage sur le niveau de compréhension : le processus de concertation, j'ai bien compris, en commission j'avais émis une petite réserve justement sur quel serait le rôle du représentant de la Commission de l'aménagement qui serait désigné pour participer à ces ateliers, en disant clairement – et on peut reprendre les procès-verbaux – que je trouvais que cela pouvait être délicat parce qu'on pouvait éventuellement servir d'alibi ou quelque part être un modeste spectateur.

Ce que j'ai voulu faire ce soir, d'abord, c'est vous dire que le processus de participation, bien sûr qu'il se déroule, mais j'ai quand même identifié, et je n'étais pas le seul à le penser, que quand on donne véritablement physiquement à des gens la possibilité de dire : je veux cela là, cela là et cela là, pour moi, cela va un tout petit peu plus loin qu'un processus de concertation, que deuxièmement c'est bien de le faire avec eux et que nous, je ne devrais peut-être pas le dire ce soir, notre groupe, nous avons très largement diffusé un flyer il y a quelques semaines pour partager nos préoccupations avec les habitants. On est parfaitement conscient de toutes ces questions liées plus directement aux conséquences du tram, c'est plutôt sur le processus et les risques que le processus actuel, qui ont été relevés par quelqu'un d'autre tout à l'heure, pourrait faire surgir.

Et puis, je comprends les phasages du calendrier qui sont peut-être délicats, mais ce calendrier de l'interface du tram qu'on apprend ce soir, qu'on devrait avoir, sur ces sujets de cette ampleur, que nous, nous sommes un peu démunis. C'est cela que je voulais partager avec mes collègues ce soir.

J'ai lu entièrement les 123 pages de la motion 2115, j'ai lu toutes les auditions, j'ai bien compris ce processus participatif, mais il y a quand même un problème, c'est que nous, élus lancéens, on a l'impression d'être sur la voie de garage. J'aimerais au moins que l'on rétablisse un niveau d'information pour que l'on soit - je ne demande pas à être dans le wagon, ni dans le premier wagonnet où il y a le charbon - au moins dans la bonne composition de la rame.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

M. MARTIGNANO : j'ai bien entendu les propos de M. le Conseiller administratif, je crois que, effectivement, il est légitime que les habitants de cette zone soient concertés. Ce que j'ai compris des propos de mon collègue, c'est que si l'on pouvait avoir, pour le même prix, la même information dans les mêmes temps, ce serait agréable. Comme le disait M. VINCENT, à un moment donné il va se passer des choses publiques là autour que la Commune devra financer.

C'est juste une question d'information, de communication des choses. On nous dit des choses à un moment donné et après plus rien et on apprend d'autres choses par la bande. C'est juste pour avoir l'information, chacun fait son travail. C'est tout simplement pour avoir l'information en même temps que tout le monde.

Quand M. le Conseiller administratif dit que le 17 décembre, on aura l'information pour le tram, 5 minutes après il dit que ce sera seulement pour le Conseil administratif.

Ce sont des petites choses qui deviennent désobligeantes.

M. ANNEN : je suis content de voir le flegme habituel du Conseil administratif. Quand il dit de ne pas paniquer, je veux bien, mais je vous rappelle que non seulement des informations vont bientôt arriver, mais qu'il va aussi y avoir une subvention fédérale avec un délai, si je ne me trompe pas quand on nous l'a expliqué, qui va être validé au mois de juin.

Donc, moi, je ne suis pas devin, mais je commence à avoir une certaine habitude de tous ces dossiers, je vois bien la chose arriver au 17 décembre, comme vous l'avez dit, c'est Noël et qu'on aura peut-être un cadeau à la Chandeleur. Et à la Chandeleur, le temps que l'on mette la commission en place, on aura peut-être un débat au mois de mars et on va se retrouver à devoir décider quelque chose et on va finir par nous dire qu'on est trop tard parce qu'on va avoir des subventions fédérales.

Je rappellerai juste que quand on est venu nous présenter cela, les responsables des TPG et les responsables du Département de la mobilité, nous avons insisté pour avoir un retour d'information et je vois que si on ne dit rien ou que l'on ne fait rien, le retour d'information, on l'aura de toute façon, comme d'habitude, trop tard, et on sera mis devant le fait accompli. A un moment, il faut dire stop, il faut arrêter les choses et repousser un coup de gueule, ramener la grogne des élus lancéens parce que, comme d'habitude, on continue à nous marcher dessus, on continue à nous faire amener des choses et à nous les amener au dernier moment en nous disant qu'on a concerté tout le monde, mais maintenant il faut qu'on y aille.

On ne doit pas paniquer, je le confirme, mais à un moment on va nous dire que si le dossier n'est pas rendu fin mai, on n'aura pas les subventions fédérales et on aura de nouveau la pression sur les épaules à rien pouvoir faire.

A un moment, il faut que les choses avancent, il faut qu'on ait ce retour d'information qu'on a demandé lors de la dernière séance et qu'on ne voit toujours pas arrivé. J'aimerais bien ne pas être comme « ma sœur Anne ». Malheureusement, je ne serai pas là, mais j'espère que mes collègues vont continuer à prendre ce projet à bras le corps pour ne pas se laisser marcher dessus.

M. BONFANTI : au-delà du nombre d'information qu'on a, je suis tout à fait d'accord avec vous, j'ai de la peine à comprendre comment dans les ateliers de concertation, les gens puisse avoir des informations supérieures par rapport aux élus, ça j'ai de la peine à le concevoir. Cela ne me paraît pas normal.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

Au-delà de cela, là où on devra être attentifs, c'est qu'il s'agit d'une route communale. Je vous rappelle que le 15 et les autres trams que nous avons eus jusqu'à présent étaient sur une route cantonale. C'était le Canton qui gérait tout ce qui était aménagements urbains.

Là, nous sommes sur une route communale. C'est donc à la commune de mettre en place tout l'aménagement urbain de cette route. Je trouve que c'est une opportunité pour nous et on devrait travailler là-dessus. On sait comment est le chemin des Palettes, d'ailleurs les associations nous l'ont dit, ce chemin n'est pas très adéquat, il peut être amélioré et je pense que c'est une opportunité d'y faire passer le tram et d'améliorer le chemin des Palettes, de faire un lien, je sais que c'était de toute façon intégré dans le plan directeur de quartier des Semailles de faire un lien entre le futur quartier des Semailles et l'ancien du côté des Palettes, on devra faire un lien intéressant, plus que ce qu'on y trouve actuellement, énormément de parkings, peu de zones de détente pour les habitants. Nous pourrions imaginer, il faudra le faire par la suite, sur cette route, là où le tram va passer, des aménagements qui soient intéressants pour les habitants.

Pourquoi pas des mini-places, des bancs, des luminaires adéquats, par rapport à l'interface qui va être construite, j'ai entendu M. HAAS parler d'une place qui va être construite. Il faut aussi imaginer cette place et ne pas voir cela seulement comme un élément négatif, mais se dire que c'est aussi une opportunité dans cette zone de créer une place où les gens pourront se rencontrer.

Pourquoi pas imaginer des lieux où les gens peuvent jouer à des jeux, comme aux Bastions, boire des verres, ce genre de choses. Il faut y penser maintenant, il faudra sûrement le travailler à la Commission de l'aménagement, à la Commission des travaux, pour que l'on puisse offrir aux habitants un lieu qui soit intéressant pour eux et pas seulement se dire que ce ne sont que des inconvénients parce qu'un tram va passer là, que tout va être désagréable, que rien ne sera fait pour eux. Il faut à mon avis prendre cette opportunité-là maintenant d'installer des aménagements qui soient intéressants pour la population.

M. PROGIN : si vous pouviez avoir la gentillesse d'éviter d'avoir des conversations bilatérales quand nos camarades s'expriment, quand bien même on est conseiller administratif, ce serait agréable.

M. FAVRE : deux mots pour rebondir sur ce qui a été exprimé auparavant. Si on en est là, avec tous ces problèmes liés au tram, c'est parce que la résolution qu'on a déposée il y a deux ans pour que le tram ne passe pas par les Palettes et Curé-Baud mais par la route de St-Julien n'a pas été acceptée. Il faut assumer ce choix.

M. HAAS : juste une précision. J'ai essayé de vous faire partager ce que j'avais vécu et mon état de préoccupation sans porter aucun jugement. On n'en est clairement pas au stade des bancs, etc. Il y a des propositions, c'est bien ce qui a été présenté dans cette séance, ces quatre croquis de quatre visions complètement différentes, de comment faire pour articuler au mieux cette nouvelle interface du tram avec les modifications que vous connaissez aujourd'hui sur ce PLQ, mais on n'en est clairement pas à discuter les détails de l'aménagement. On en est à discuter justement du choix de ces variantes, de leur typologie, mais respectivement aussi des conséquences que cela pourrait avoir, y compris d'un point de vue financier.

Je peux vous dire, je ne vais pas trahir les sujets de ces ateliers, puisque j'étais un modeste observateur, mais les quatre variantes, suivant celle qui sera proposée ou vers laquelle on se dirigera au mois de janvier ou février lors du troisième atelier, car on affine à chaque fois la réflexion, il y aura des conséquences d'infrastructures, de domaine public et ce genre de chose que, à mon avis, personne ne maîtrise aujourd'hui. C'est pour cela que j'ai cette préoccupation.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

L'autre point, je rappelle que, nous n'avons pas beaucoup été entendus là-dessus, mais quand on a dit que cette interface du tram allait non seulement modifier la typologie complète de ce PLQ – cela s'appelle zone 2 aujourd'hui – mais il y a aujourd'hui une boucle, demain on a une interface avec trois ou quatre quais et des mouvements passagers dont on nous a dit que c'était 15 000 passagers par jour. Cela induit aussi au niveau de la philosophie du mouvement et de toutes sortes d'aspects liés à la vie de ce quartier des phénomènes sur lesquels je trouve qu'il serait normal que les élus lancéens puissent être associés. C'était juste ma préoccupation.

M. FLURY : j'aimerais d'abord exprimer ma satisfaction sur la création de ces groupes de réflexion et de travail d'atelier intégrant la sensibilité et l'avis des habitants du quartier, exprimer mon inquiétude par rapport au délai de trois semaines jusqu'au 17 décembre, c'est drôlement court, et un vœu, peut-être cette fois-ci lorsque le Conseil municipal aura décidé l'adoption d'un PLQ, que le Conseiller administratif en charge du développement n'aille pas faire un courrier contraire à la décision du Conseil municipal, cas échéant le Grand Conseil, dans lequel il y a dix députés lancéens, pourra toujours faire invalider le PLQ si la décision du Conseil administratif n'est pas celle de ce Conseil municipal.

M. REOLON : j'habite le chemin des Fraisiers, je connais très bien la région, il y a le parc En Sauvy comme lieu de détente, il y a d'autres parcs en face de la maison de retraite, il y a le parc des Fraisiers, il y a pas mal de parcs où l'on peut se détendre.

Ce qui est marrant, c'est qu'au moment où l'on va faire passer le tram, on va détruire une partie de ces parcs. La maison du Terrain d'aventure risque d'être rabotée, ainsi que les terrains de tennis et le parc En Sauvy. Lorsque l'on dit que l'on va faire une place, un aménagement parce qu'il y a le tram qui passe là, il ne faut pas se leurrer, on est loin des soucis des habitants du quartier. Il n'y a pas seulement le tram qui va passer, mais aussi toute la circulation routière et je peux vous assurer que le matin entre 7h00 et 8h00, vous avez des kilomètres de voitures qui passent d'un côté et le soir c'est dans l'autre sens.

Il n'y a rien qui freine cela, absolument rien. En plus, on va mettre le tram et faire circuler ces voitures, je peux vous dire que ce ne sera pas un parc d'agrément. Vous pourrez faire tous les parcs et les bancs que vous voulez au bord de la route, on pourra faire voir le film où cette famille habite au bord de l'autoroute, ce sera la même chose, avec la pollution qui sera engendrée par ce trafic, à part le tram naturellement, parce que le tram ne pollue pas, à part l'électricité dont il a besoin, toute la pollution de ces bouchons qu'il y aura.

M. GOLAY : je me dois de réagir sur ce que notre respectable collègue FAVRE a dit par rapport à la résolution. Je pense que c'est une résolution qui n'était pas bonne pour ne pas dire trompeuse, dans le sens que toutes les variantes ont été étudiées à la Commission des travaux du Grand Conseil et le fait de dire que le tracé pouvait passer par le route de St-Julien, c'est quelque chose qui n'était pas réalisable par rapport au village de Plan-les-Ouates dont l'artère est beaucoup trop étroite. En plus, il y avait le grand problème des sorties et accès à l'autoroute qui faisait que ce n'était pas possible d'y mettre un tram sur une telle étroitesse. Cela a été étudié, techniquement c'était très difficile, voire pas possible.

C'est clair que nous non plus, on n'est pas des plus heureux comme tout le monde, mais c'est à vous – permettez-moi de le répéter le nombre de fois qu'il faudra – de convaincre vos députés. Pour le MCG, on a deux députés ici, ils sont au courant, ils interviendront et ils voteront en faveur de la commune de Lancy. A vous de faire le boulot, pas chaque fois venir pleurnicher dans ce Conseil qu'on n'est pas écouté par le Grand Conseil et les autres autorités si vous ne faites pas le nécessaire auprès de vos élus.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

Mme RICHERT : je voulais juste dire qu'effectivement pour éviter les nuisances des automobiles, le tram sera justement là. C'est justement pourquoi la majorité de ce Conseil était en faveur de ce tram, même si le tracé peut effectivement poser un problème. Malgré tout, cela reste un avantage pour Lancy, on aura deux arrêts, on aura un espace qui est normalement prévu, on l'a rappelé, que les quatre propositions sont alléchantes pour l'aménagement de ce quartier et le fait qu'il y ait moins de voitures, ce sera quand même un avantage.

Je ne vois pas très bien pourquoi on met beaucoup de bâtons dans les roues dans ce Conseil parce qu'il y a quand même beaucoup d'avantages qui sont en faveur de ce tram. Ce qui me dérange un peu, c'est que la disparition des voitures complète – et je comprends que là il y a un problème – et le fait que la sortie sur les Semailles ne soit pas bien réglée. Il y a encore deux-trois choses, c'est vrai, qui sont encore à discuter, mais je ne vois pas pourquoi on met autant de bâtons dans les roues, si ce n'est parce que ce tramway fait peur, on n'est pas encore tout à fait prêts à des transports beaucoup plus publics, on met encore trop en avant la voiture. C'est quand même pour arrêter les nuisances de la voiture que le tram sera là.

M. VINCENT : l'idée de M. HAAS de lancer ce débat est très intéressante, c'est vrai que cela devient un débat politique, c'est un peu malheureux.

On a le MCG qui aboie, on n'a toujours pas compris comment eux veulent intervenir, s'ils sont pour ou contre le tram, ils étaient pour, mais ils sont contre, mais ils ne savent pas, et il y a un parc.

Aujourd'hui, il y a un projet tel qu'il est, ce que nous nous pouvons faire et que nous devons faire, c'est nous battre pour que l'infrastructure qui sera autour de ces voies soit la meilleure possible pour la population.

Cela va, de toute façon, gêner tout le monde, mais à terme cela arrangera tout le monde. Et dans quelques années, ce sera une évidence pour tous ceux qui habitent ce quartier de prendre ce tram, parce qu'effectivement, j'habite aussi à quelques encablures des Fraisières, tous les matins il y a un bouchon. Le jour où il y aura le tram, je ne me poserais plus la question si je prends ma voiture ou non, de toute façon je ne la prends déjà plus aujourd'hui et dans dix ans on se posera encore moins la question parce qu'il y aura les Cherpines qui seront construits et il y aura des centaines de voitures en plus. Donc, ce tram sera justement là pour essayer de fluidifier, est-ce qu'il réussira, aujourd'hui on ne peut pas le savoir. En tout cas, il faut se battre pour cela.

Je rappellerai au PDC, qui a l'habitude d'avoir une patate chaude et se demande s'il faut la passer à droite ou à gauche, est-ce qu'on la donne à Plan-les-Ouates ou est-ce qu'on la garde à Lancy. Mince ! Battons-nous pour avoir des infrastructures qui valent la peine dans une ville qui est en train de grandir, on a 31 000 habitants, on est la troisième ville de ce canton, mais ayons des infrastructures qui tiennent le coup et le tram c'en est une.

M. GOLAY : je pense que la politique du MCG là-dessus est très claire, on a toujours dit qu'on est pour la complémentarité des transports comme le veut la Constitution. On veut ce tram, on a choisi cette variante qui n'est pas la meilleure, mais on n'avait pas d'autre possibilité, on a soutenu cette variante.

On écoute aussi les riverains et on comprend aussi qu'il faut aménager ce quartier en conséquence, aussi bien au niveau des places de parc – c'était une intervention de l'UDC au Grand Conseil de compenser, bien sûr c'était plus en ville que dans les zones suburbaines, chaque place de parc qui est éliminée sur ces trajets, parce qu'on sait que Genève a perdu à peu près 3000 places de parc sur les trajets des transports publics depuis l'ère Cramer, ce qui

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

fait que cela ne joue plus, il y a des gens qui doivent ma foi encore utiliser leur véhicule et se parquer au bord des routes et on est tout à fait dans la même idée que les riverains, qu'il faut leur laisser des places de parc et on n'est pas satisfait non plus que ces places de parc soient comprises dans le futur parking du Mégaron, c'est trop loin de ce quartier, il faudra trouver d'autres solutions.

On estime que les aménagements, s'il doit y avoir des aménagements anti-bruit par rapport aux riverains ou trouver des solutions aux arrêts pour qu'il y ait le moins de nuisances possibles, pour les freinages, il faudra que l'on agisse. Simplement, il y a une concertation qui doit se faire avec les habitants du quartier. D'ailleurs, cette participation figure à l'article 134 de la nouvelle Constitution genevoise, on doit en prendre compte, on est obligé de tenir compte de leur avis. Mais, je regrette, c'est à vous d'agir à tous vos niveaux et ce n'est pas aboyer – j'ai constaté à plusieurs reprises au Grand Conseil que quand on décide quelque chose dans cette salle, ce n'est pas suivi par vos députés au Grand Conseil. Faites le nécessaire, essayez de les convaincre, nous, en tout cas, on est unis et cohérents par rapport à ce que l'on veut dans une commune.

M. PERRENOUD : je soutiens M. GOLAY, car il n'y a pas que le MCG qui veut des places. On est en train de s'écharper mutuellement. Je vous rappelle mon premier rapport quand on avait reçu M. BARTHASSAT ici, on avait dit que les premières informations nous seraient revenues au mois de septembre, on n'a rien vu venir, on arrive au mois de novembre, c'est voulu, c'est prévu. Là, on commence à se monter les uns contre les autres, alors que c'est à notre exécutif de relayer.

Les Verts proposent une commission élargie au Conseil municipal. Aucune réponse du Conseiller administratif en charge. Alors, agissons rapidement, parce qu'il y a chaque fois un délai d'un mois qui reporte tout cela et on va nous courir sur le bras, c'est clair depuis le départ.

M. HAAS nous disait que l'on devrait aller contre ces plans, mais c'est votre Conseiller d'Etat qui nous l'a dit ici clairement : je suis élu pour quelque chose, je le fais et je l'appliquerai. En ce qui concerne l'UDC, on est contre ce genre de choses et il faut le relayer au Grand Conseil, on n'arrive pas à le faire dans cette salle.

M. VINCENT : l'UDC est contre, rien de neuf, il est contre tout généralement. Le MCG devrait relire le document qui a été fait pour les places de parc, tous les partis se sont engagés et ont fait leur maximum pour qu'elles soient compensées, que les infrastructures anti-bruit soient là. Je crois que l'on est tous dans la même orientation, que les habitants soient le mieux traité possible et l'on va faire en sorte que cela se passe comme cela.

M. FAVRE : j'aimerais vous rappeler que la majorité du Conseil administratif de la Ville de Lancy était pour la variante de la route de St-Julien. Il n'y a pas que le PDC qui passe la patate chaude une fois à droite une fois à gauche, il y a la majorité du Conseil administratif.

La deuxième chose, ce tram n'est pas fait pour les habitants de Lancy, ceux-ci sont déjà desservis par le tram. Ce tram est fait pour les Cherpines et les habitants de St-Julien. Il ne faut pas dire que ce tram va être utile aux habitants de Lancy, c'est faux. Les habitants de Lancy ont le tram aux Palettes, c'est à trois minutes à pied des Fraisiers, en marchant lentement.

Enfin, la tranchée qui longe la route de St-Julien, qui est prévue, vous n'étiez pas nés, depuis 1930, qui va du Bachet-de-Pesay à la sortie de Plan-les-Ouates, est prévue depuis que le tram passe à Carouge, ça ce n'est pas une utopie, c'est concret, c'est réel, si vous vous baladez à Plan-les-Ouates, cette tranchée existe.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

Contrairement à ce que dit M. GOLAY, ce n'est pas du tout impossible de faire passer le tram là, M. BARTHASSAT l'a dit également, on a eu le choix entre le tram à Lancy et les voitures à Plan-les-Ouates, on a choisi les voitures à Plan-les-Ouates et le tram à Lancy. A Lancy, on a beaucoup plus de voitures qu'à Plan-les-Ouates, on aura plus de voitures et le tram.

M. HAAS : j'aimerais juste dire à M. PERRENOUD, je ne sais pas s'il est mal tourné, qu'il a les écrouilles mal placées, je n'ai jamais dit que j'étais contre quoi que ce soit, j'ai voulu faire partager mes préoccupations, j'ai une variante que j'aime beaucoup plus que les autres, mais elle restera secrète et je voyage tous les jours en tram.

c) Divers

=====

M. HAAS présente le sujet : un commissaire interpelle le Conseiller administratif au sujet du déplacement de petits jardins dans le secteur du CAD. Il est précisé que ce n'est pas la commune qui est compétente mais l'hospice général.

**17) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
Séance du 30 octobre 2014 – Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY****a) Visite et présentation de l'entreprise Procter & Gamble Suisse**

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. EHRETSMANN, responsable des affaires publiques, présente la société Procter et Gamble.

Elle a été créée en 1837, elle sert plus de 5 milliards de personnes dans 180 pays.

C'est la 15^e entreprise au niveau mondial en termes de chiffre d'affaire et son quartier général se situe dans l'Ohio.

L'entreprise est arrivée en Suisse en 1953 et crée son siège pour les marchés lointains à Genève en 1956. Puis en 1999, elle s'installe à Lancy.

Procter & Gamble est le 3^{ème} employeur privé du canton et le 36^e au niveau suisse.

Puis Mme HELIAS, responsable du développement durable, explique que P&G essaye d'allier le vert à la consommation car la plupart des consommateurs ne sont pas prêts aux changements. La stratégie tourne autour de trois piliers au niveau du développement durable :

La préservation : l'entreprise essaye d'utiliser le moins d'eau et d'énergie pour la création des produits.

Le partenariat : en faisant des campagnes de sensibilisation par exemple l'incitation au consommateur de laver le linge à basse température en partenariat avec l'AISE.

L'innovation : la société trouve des moyens de satisfaire le consommateur tout en limitant l'impact écologique. Elle crée des technologies afin de remplacer les ingrédients à base de pétrole par des ressources renouvelables.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

Suite à certaines questions, Mme HELIAS donne les réponses suivantes :

Le recyclage des couches est une priorité pour l'entreprise. Il faudrait séparer la matière organique du plastique, mais les moyens de récoltes sont difficiles à mettre en place.

L'entreprise a 180'000 fournisseurs. Elle fait des audits au premier niveau afin de savoir leur engagement dans le développement durable et social. Mais il est difficile de contrôler les fournisseurs en bout de chaîne.

Procter & Gamble essaye d'avoir des partenaires à l'échelle mondiale afin de ne pas négocier des partenariats sans cesse. Mais aussi certain locaux par exemple pour distribuer le « water purification packet » un sachet permettant de transformer l'eau boueuse en eau potable pour être plus proche des populations.

b) Divers

=====

Mme MARMY présente le sujet : il n'y en a pas.

**18) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION
Séance du 4 novembre 2014 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN****a) Répartition des tâches entre commune et Canton pour les élections municipales 2015**

=====

M. ANNEN présente le sujet : M. LANCE précise que ce point vise l'organisation et le devoir du canton en vue des élections communales des 19 avril et 10 mai 2015.

Suite au vote de la LEDP par le Grand Conseil, le coût de dépouillement centralisé pour les élections municipales doivent désormais être pris en charge par les communes. Pour Lancy, sur la base de 8149 votants correspondant à 40% d'électeurs, cela reviendrait à Fr. 46'245.— pour le premier tour et à Fr. 23'472.— pour le deuxième tour.

En ce qui concerne le vote électronique, le Conseil administratif a décidé de ne pas le proposer en raison de son coût et du fait qu'il n'allait pas forcément apporter un intérêt supplémentaire aux électeurs.

Le tour de table des commissaires pose les questions suivantes :

- L'attente pour la récupération des urnes dans les bureaux de vote
- Le coût supplémentaire du vote électronique
- L'affranchissement des enveloppes de vote
- L'intérêt du vote par Internet
- La sensibilisation des jeunes à la vie politique
- La différence après ces mesures
- Et le coût supplémentaire du dépouillement

Séance ordinaire du 20 novembre 2014**b) Edition spéciale élections du Lancéen**
=====

M. ANNEN présente le sujet : M. LANCE propose, au nom du Conseil administratif, de reprendre l'édition spéciale élections de 2011 du Lancéen qui expliquait l'organisation des élections communales, du Conseil municipal et du Conseil administratif, la manière de voter, qui permettait à chaque parti candidat de se présenter.

Cette année, une personne extérieure a été mandatée pour réaliser ce numéro spécial.

Suite à diverses remarques, les réponses aux questions sont données :

- Le candidat au Conseil administratif ne prendra pas part à la réalisation de cette édition
- Une version informatique de l'édition 2011 se trouve dans les archives du Lancéen sur Internet
- Le candidat en question qui est président de l'association devra bien entendu se désister de sa présidence
- Les comptes rendus du Conseil municipal sont rédigés par un journaliste externe
- Tout parti ou association ayant déposé une liste peut se présenter dans le Lancéen

c) Mise en œuvre du nouveau règlement du Conseil municipal
=====

M. ANNEN présente le sujet : M. LANCE rappelle que le nouveau règlement du Conseil municipal a été voté le 25 septembre et que son article 33 traite des projets de délibération.

Le Conseil administratif devra inclure les projets de délibération dans ses propositions, puis le Conseil municipal se prononcera pour les renvoyer dans différentes commissions. Une fois ces projets étudiés en commission, ils seront renvoyés au Conseil municipal, ce qui allonge les délais.

Mme DE GARRINI a préparé une procédure administrative. Avec le nouveau règlement, quatre mois sont nécessaires entre la préparation du dossier par le secrétariat et le moment où le crédit commence à être dépensé, ce qui est plus long que les délais actuels. Cela nécessitera une modification de fonctionnement dans les services de l'administration pour que les projets se réalisent dans des délais raisonnables.

M. LANCE ajoute que cette nouvelle façon de faire sera mise en œuvre à la fin de l'année.

d) Divers
=====

M. ANNEN présente le sujet : la Fondation Lancy Médias sera reçue au début de l'année prochaine afin de parler de ses projets durant la période électorale et de son fonctionnement.

Le renouvellement des tablettes pour la prochaine législature et le déménagement du Crédit suisse, ces divers ont clos cette séance.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014**19) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 5 novembre 2014 –
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JULLERAT VAN DER LINDEN**

Visite de la Villa Tacchini
=====

Mme RICHERT, en l'absence de Mme JULLERAT VAN DER LINDEN, présente le sujet : l'accueil du comité de la Villa Tacchini n'ayant pas eu lieu, la séance s'est limitée à une visite des lieux menée par deux des animateurs.

La visite a débuté par le Pavillon récemment construit, qui dispose d'une grande salle principale qui accueille les divers spectacles (concerts, matchs d'improvisation, contes, etc.) et peut être adaptée de manière modulaire avec une scène centrale avec des escaliers en gradins autour ou une estrade en bout de salle. Le pavillon comporte également une grande cuisine et une salle attenante qui peut servir de loges pour des artistes, de salle de répétition ou de réfectoire.

La commission a ensuite visité la Villa proprement dite, qui comporte une salle de jeux avec un baby-foot et une table de billard, ainsi que des locaux comportant du matériel de mixage ou d'enregistrement musical. Ces lieux sont mis à disposition des jeunes entre 12 et 18 ans du lundi au samedi. Enfin, on y trouve une cuisine et une « salle de vivre » avec des jeux de société et des jeux sur ordinateur, dans laquelle l'équipe d'animation a accueilli la commission au terme de la visite.

**20) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 6 novembre 2014
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

Présentation de la réforme de la loi sur les eaux
=====

M. ANNEN présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que la réforme de la loi sur les eaux entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015. Elle modifiera le calcul des financements liés aux collecteurs et à l'assainissement des eaux, raison pour laquelle M. PHILIPPE, de la Direction générale de l'eau (DGEau), a été invité à présenter cette réforme ainsi que les changements qu'elle apportera au travail de la Commission des travaux.

La loi répond au principe de « pollueur-payeur » et permettra aux communes d'entretenir leur réseau d'assainissement et de mieux protéger l'environnement.

L'assainissement des eaux usées représente Fr. 32 millions de dépenses annuelles sur l'ensemble du canton, pour 45 communes confondues. Elles comprennent Fr. 27 millions d'investissement et environ Fr. 5 à 6 millions de charges d'exploitation, en charge des SIG.

Trois taxes alimenteront le fonds intercommunal. La première, taxe unique de raccordement payée à la construction et adjointe d'une composante eau pluviale sera ajoutée pour inciter la réalisation de projets respectueux de l'environnement. La deuxième taxe périodique sera prélevée sur la consommation d'eau potable des habitants du canton. La troisième taxe, elle aussi périodique, ne représente que 10 % du financement total et consistera en une participation des communes pour les routes.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

Les questions des commissaires permettent d'aborder les thèmes suivants :

- Fr. 1 million est destiné à l'administration du fonds intercommunal
- 3 postes supplémentaires à la DGEau et un à l'ACG
- Changement de procédure et augmentation des délais
- Changement du système de remboursement
- Augmentation des coûts pour les particuliers
- Sensibilisation des citoyens

21) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. VINCENT : suite au départ de Michel DEDERDING et son remplacement par Yves PAGE, la proposition est que M. PAGE reprenne les commissions de M. DEDERDING, à savoir Commission de la culture, la Commission de l'aménagement du territoire et la vice-présidence de la Commission de la sécurité.

M. PROGIN : merci M. VINCENT. Pour ce qui est des commissions, on en prend note. Pour ce qui est de la vice-présidence, il faudra que la commission l'élise.

M. HAAS : j'ai une question au Conseil administratif concernant le début du chantier de la salle communale du Petit-Lancy.

Le chantier a bien démarré, il est très bien protégé avec une magnifique décoration, des palissades qui ont été récupérées qui sont déjà taguées ou graffitées, si tant est que les enseignants ou les élèves de l'école aient voulu faire une création pour les fêtes, c'est un peu fichu. Cela, c'est anecdotique, mais surtout j'aimerais savoir si l'accès au préau est garanti pour les véhicules de secours et les pompiers, parce que quand on va à la Journée du Livre, il y a des potelets qui se baissent et on rentre dans l'esplanade qui constitue le préau principal entre les deux bâtiments, le moderne et l'ancien. Avec les palissades de chantier, il y a une espèce de couloir qui longe le bâtiment principal et je pose la question de savoir où passent les véhicules de secours en cas de pépin.

M. GOLAY : la question est adressée au Conseil administratif. J'ai peut-être loupé une étape dans la vie politique de la commune, mais on sait tous qu'aux prochaines élections municipales, nous aurons deux conseillers municipaux en plus. Y a-t-il quelque chose de prévu pour l'aménagement de la salle ? Je n'ai vu aucun document circuler, alors je m'inquiète pour les deux MCG qui arriveront en supplément aux prochaines élections.

M. ANNEN : j'ai une proposition qui s'adresse à tous les chefs de groupe et tous les partis présents dans cet hémicycle. Les gens connaissent un peu mon amour des mots et pour ma dernière séance le 11 décembre, je suggère à tous les chefs de groupe de me proposer deux mots que je m'efforcerai de placer dans mes diverses interventions le 11 décembre.

M. PERRENOUD : je reviens sur le point 15 de notre ordre du jour. J'aimerais que les Commissions de la sécurité redeviennent un peu plus sérieuses. On avait soi-disant à l'ordre du jour la convocation du directeur du cycle d'orientation où le soir il y a beaucoup d'incivilités, la journée, presque chaque mois, l'ambulance arrive. C'est quelque chose qui nous tient à cœur. Est-ce que ce directeur a été vraiment convoqué ? J'aimerais en savoir plus.

Personnellement, si j'étais directeur et que l'organe politique me convoque alors que c'est un point sensible, c'est au garde-à-vous que je viens me mettre devant ces personnes.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

Ce directeur a été remplacé par un travailleur hors murs, alors cela devient plutôt une Commission sociale, qui s'occupe de tous les problèmes de ces gens, etc. Maintenant on voulait avoir un vrai problème, on voulait parler de la réalité et là j'aimerais qu'on revienne sur la sécurité. S'il y a des choses qui ne vont pas sur la commune, je peux le soumettre pour le prochain ordre du jour au Président, mais remplacer un directeur d'école par un travailleur hors murs, je trouve cela un peu léger.

M. PROGIN : à qui s'adresse votre question, M. PERRENOUD ?

M. PERRENOUD : au Président de la commission et au Conseiller administratif délégué.

M. FLURY : je prends acte des remarques et des suggestions de mon préopinant, M. PERRENOUD.

Par ailleurs, le groupe MCG propose mon remplacement par M. REOLON en Commission de la culture à partir de la prochaine séance.

Mme GACHET-CREFFIELD : le contrat de quartier Palettes-Bachet est en train de mettre en place un deuxième projet. Il s'agit d'une patinoire synthétique qui va être installée sur l'esplanade des Palettes entre le 13 décembre et le 28 février. Cette patinoire sera ouverte tous les jours, le matin et la journée pour les écoles et dès 16h00 pour l'ensemble du public, samedi et dimanche compris. Je propose que tous les Conseillers municipaux et tous les Conseillers administratifs participent à l'inauguration de cette patinoire qui aura lieu le 13 décembre à 14h00. Elle se fera en présence du Genève Servette et du Genève futur hockey club.

M. FAVRE : le premier coup de pioche du PDQ des Semailles a été donné pour l'ouverture du chantier au chemin Emile-Paquin.

M. REOLON : j'ai une information à donner concernant le Lancy FC qui a reçu le prix du fair-play de la SUVA et de l'Association suisse de football et qui a été classé premier par rapport à 650 000 personnes. Il faut rendre à César ce qui est à César et féliciter ce club qui a reçu ce prix du fair-play. Le prix a été remis en présence de l'entraîneur national, Vladimir PETKOVIC, le 31 octobre et il récompense le club le plus correct de Suisse. Le Lancy FC est arrivé premier devant le FC Bienne et le FC Etoile.

M. RENEVEY : concernant le chantier de la salle communale du Petit-Lancy, la petite allusion aux panneaux de chantier, nous avons tous remarqué la qualité un peu déplorable de ces panneaux de chantier. Il est prévu d'abord de leur donner un petit coup pour qu'ils soient un peu plus blanc, mais surtout il est prévu, en lien avec la direction de l'école, que cette dernière puisse imaginer quelques dessins, ce que nous trouvons très sympathique, et donc nous sommes en discussion avec la direction de l'école pour imaginer quelque chose de ce genre. A partir du moment, et vous avez raison, où le chantier doit durer à peu près deux ans, c'est vrai que d'avoir des panneaux de chantier un peu plus sympathiques serait agréable à tout le monde.

Concernant les accès secours, le chantier étant en train d'être installé, il y a déjà eu un rendez-vous de police qui a précisé l'impact du chantier, qui a demandé aussi d'enlever les petits jeux qu'il y avait à l'entrée pour les classes enfantines, pour permettre l'accès des différents secours. Il y aura encore prochainement un nouveau rendez-vous de police, mais en tous les cas, tout est sous contrôle pour assurer la sécurité.

Pour la salle du Conseil municipal, rassurez-vous M. GOLAY, vous n'aurez pas à mettre des écus sur vos genoux. Il est prévu de changer les chaises et d'aménager la salle le plus simplement possible pour pouvoir accueillir les deux nouveaux conseillers municipaux dès le 1^{er} juin 2015.

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

Par ailleurs, nous avons annoncé en Commission des sports, le prix du fair-play pour le Lancy FC. Effectivement, c'est un prix qui nous fait très plaisir. C'est vrai qu'au-delà des résultats sportifs, d'avoir un prix du fair-play pour un club avec une véritable vocation sociale est pour nous est une réussite, devant plusieurs centaines de club. C'est vrai que ce prix du fair-play était un très grand plaisir pour la commune.

M. LANCE : quelques éléments de réponse à la question de M. PERRENOUD. C'est à mon initiative que j'ai convoqué M. ROJAS, directeur du cycle des Grandes-Communes, parce qu'à force de vous écouter, je me suis dit que c'était une bonne idée de le faire venir pour qu'il nous explique cette problématique de regroupements de jeunes aux abords du cycle des Grandes-Communes. Je l'ai averti un peu tard, malheureusement il n'a pas pu venir car il était retenu par d'autres obligations. Il a essayé de faire venir une autre personne, responsable de la sécurité du cycle d'orientation qui n'a pas non plus pu venir.

A défaut, j'ai demandé à M. Humberto LOPEZ, travailleur social hors murs, qui connaît aussi très bien ce phénomène des regroupements de jeunes, de venir nous en parler. Nous avons décidé avec M. FLURY que nous reconvoquerions M. ROJAS lors d'une prochaine séance de sécurité. J'aimerais aussi dire que les travailleurs sociaux hors murs font aussi partie du concept de sécurité publique de la commune de Lancy, en termes de prévention.

La séance est levée à 22h20

La vice-Présidente :

Corinne FLOREY BARDET

Le Président :

Frédéric PROGIN

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Kris BEUN : j'habite au 51, avenue du Curé-Baud, juste en face du Terrain d'aventures. J'aurais une petite question en rapport avec le point 16b), si le tram vient chez nous, passe devant Curé-Baud, il y aura moins de véhicules qui passeront par là.

Nous sommes à Curé-Baud, une zone de transit, beaucoup de véhicules viennent de Soral, de Viry, etc. passent chez nous, traversent le canton, pour aller au centre-ville.

La question est : s'il y a moins de véhicules, où mettez-vous ces véhicules avant qu'ils passent chez nous ?

Mme Rika BADERMANN : comme Mme BEUN, je fais partie de l'association ALMA. J'ai une question, je ne sais pas à qui exactement je dois l'adresser, parce que je pense qu'elle est générique. Qui a le pouvoir décisionnel dans cette salle ? Des Conseillers municipaux disent : à nous, on ne nous demande rien – M. HAAS, je vous ai entendu et je suis assez surprise de ce que vous avez dit.

M. PROGIN : excusez-moi Madame, votre question doit formellement s'adresser au Conseil administratif.

Mme Rika BADERMANN : quand j'écoute M. BAERTSCHI, j'ai l'impression que de toute façon ce que vous appelez interface et qui pour moi est tout bêtement une gare, cela semble déjà être décidé. Alors que dans la loi H1 50, il n'y avait que le tracé qui était décidé, mais il n'y avait pas cette gare. Est-ce que c'est vous qui pouvez intervenir, décider que oui, elle vient, ou est-ce le Conseil municipal qui peut décider de cela ? Ou n'avez-vous aucun droit décisionnel et c'est uniquement le Canton qui décide, alors qu'il s'agit d'un PLQ ?

Mme Martine CASUTT : je suis une ancienne conseillère municipale. J'ai aussi une question par rapport à ces PLQ. Sauf erreur, cinq PLQ ont été déposés sur le Plan directeur de la commune. Un a été accepté et sur lequel un immeuble est déjà en train d'être construit, quatre qui sont en attente et un dernier qui aurait dû être déposé et qui, maintenant, est en attente, parce qu'il va y avoir cette interface ou gare, ce nœud de changement de trams qui va se passer là. Que va-t-il advenir de ces habitations qui devaient être construites sur ce PLQ ? Est-ce que cela va être redistribué sur les autres, est-ce que cela va disparaître ? Vis-à-vis du Plan directeur de la commune, pour moi il y a un problème, et comment le Conseil d'Etat justifie la suppression de ces habitations ?

M. BAERTSCHI : pour la première question, il n'y aura pas moins de places pour les voitures à Curé-Baud. C'est le Grand Conseil qui l'a voulu comme cela. On peut penser ce que l'on veut, mais c'est comme cela. Donc, il y aura tout autant de voitures qui vont passer qu'actuellement. On souhaite qu'il y en ait moins, bien entendu, le tram faisant effet de remplacement. Toujours est-il que la capacité routière, selon le Grand Conseil, n'a pas été diminuée. Donc, attendez-vous à avoir autant de bruit, je ne vous le souhaite pas, mais en tout cas la capacité sera là, c'est du moins la volonté politique du Canton.

Pour la question immense de qui décide ici, là je nous renvoie à la Constitution genevoise et suisse, c'est tout le monde qui décide, donc c'est un peu personne. En l'occurrence, à partir du moment où la décision de faire passer le tram à un certain endroit a été prise, il faut voir comment deux lignes peuvent se mettre ensemble et comment elles vont dialoguer l'une avec l'autre, sachant qu'une est un terminus et que l'autre va continuer, soit la ligne 15. Nous n'avons pas décidé de le mettre, il nous a été montré une interface – vous appelez cela une

Séance ordinaire du 20 novembre 2014

gare, mais on nous a dit que ce n'était pas une gare car il n'y avait pas de bâtiment, ici comme il n'y a pas de bâtiment, c'est une interface – et cette interface, puisque c'est le nom générique qu'il faut donner, devra se mettre là, parce que cela semble évident que, quand il y a deux lignes qui se rencontrent à un certain point, c'est là qu'il faut les faire se rencontrer.

Pour le Canton, c'est un invariant, c'est-à-dire que de toute façon cela va se mettre là. Nous l'avons enregistré, on ne nous a pas demandé si on pensait que c'était une bonne idée ou une mauvaise idée. Nous avons aussi bien compris que s'il fallait faire croiser deux trams, il faudrait bien le faire quelque part et la question des trams et des boucles de tram qui est liée à de vieux trams, mais qui sont encore en activité jusqu'en 2030, fait qu'on est obligé d'avoir une boucle si l'on veut pouvoir tourner. C'est une affaire de Fr. 80 ou 90 millions de remplacer les trams et le Canton a décidé de ne pas les remplacer et de faire en sorte que le tram 12, puisque c'est de cela dont il s'agit – puisse arriver là et tourner.

Cette décision doit être avalisée par le Conseil municipal, la procédure d'approbation des plans va être proposée au Conseil municipal, je pense l'année prochaine et le Conseil municipal aura la possibilité, là, de dire oui ou non, de dire non avec des propositions ou de dire oui mais. C'est une procédure fédérale, c'est une procédure cantonale, serons-nous entendus ? vaste question, nous sommes au bout de la chaîne sur l'intérêt général, ça je n'en sais rien. Tout ce que je peux dire, c'est que le Conseil municipal doit se prononcer, son avis va être pris en considération, va-t-il être entendu ? Je n'en sais rien. Je peux encore être moins sûr que nous n'avons pas encore cette proposition, c'est toujours à l'état de discussion. Je reconnais volontiers une certaine frustration parce que ce n'est pas nous qui décidons tout ce que nous faisons, mais c'est du ressort cantonal, voire fédéral. C'est la raison pour laquelle nous sommes obligés de prendre cela comme un invariant, donc cela va se faire.

Concernant la question de Mme CASUTT, le travail qui va se faire sur le dernier plan localisé de quartier, qui n'avait jamais été soumis, c'est un travail qui doit pouvoir montrer que l'esprit du Plan directeur de quartier est respecté. C'est-à-dire que le Plan directeur de quartier doit avoir, sur son ensemble, 1,3 de densité, tel que le Conseil municipal l'a arraché de la bouche de M. MULLER. Ce qui pour l'instant est montré, voire démontré, c'est que malgré l'interface le 1,3 serait respecté. C'est le travail qu'ont fait les architectes avec ces quatre propositions. Il est possible en densifiant plus d'un côté bien entendu, de faire 1,3 sur l'ensemble du périmètre, ce qui correspond au Plan directeur de quartier.